

Rapport d'activité

2018

CESE Wallonie

Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

Table des matières

PREFAGE	3
1. PRESENTATION GENERALE	6
Un bref historique	7
Les missions	8
Un organisme paritaire	9
Le personnel	10
La structure du CESW	11
2. LE CESW : COMPOSITION & TRAVAUX 2018	12
L'Assemblée générale	13
Le Bureau	16
Les Commissions internes	18
L'Assemblée des Instances Bassin EFE	
Les avis	38
3. LES PÔLES THEMATIQUES	41
4. LES CONSEILS CONSULTATIFS	73
5. LES COMMISSIONS D'AGREMENT	89
7. LE CENTRE DE DOCUMENTATION	111
8. COMMUNICATION & PUBLICATIONS	113

Préface



Jean Pierre DAWANCE Secrétaire général

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel d'activité 2018 du Conseil économique et social de Wallonie (qui devient dès janvier 2019 le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie). Il s'agit de la vingt-deuxième édition de ce rapport, publié pour la première fois en 1997. Dès 2001, ce rapport a été rendu obligatoire par décret pour certains organismes d'intérêt public ; il doit être présenté au Gouvernement wallon qui le transmet, pour information, au Parlement wallon.

Notre rapport d'activité a pour ambition de garantir la mémoire des travaux du CESW et d'en informer officiellement ses membres, ses partenaires, le Gouvernement, le Parlement et, plus largement, tous ceux et celles qui souhaitent mieux connaître la concertation sociale et la fonction consultative en Wallonie. Il s'agit d'une pratique de bonne gouvernance et de réelle transparence.

Nous remercions toutes les personnes qui contribuent à ces travaux : les membres de l'Assemblée générale, du Bureau, des Commissions, des Pôles thématiques, des Conseils consultatifs et Commissions d'agrément, des Groupes de travail, ainsi que tout le personnel du Conseil sans qui rien ne serait réalisé.

Durant l'année 2018, la mise en œuvre des décrets portant réforme de la fonction consultative a été finalisée. Plusieurs Pôles ont démarré leurs travaux et la Commission Action et Intégration sociale a été élargie à deux sections : « Action sociale » et « Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ».

Ces changements se sont fondés sur une étroite collaboration entre toutes les parties prenantes et témoignent d'une réelle volonté d'ouverture à la société civile de la part des partenaires sociaux sur des thématiques fondamentales comme l'environnement, l'aménagement du territoire, la ruralité, le logement, la mobilité, l'énergie ou encore la politique scientifique. Il en va de même pour des dossiers comme l'intégration des personnes étrangères ou l'action sociale.

Cette réforme vient renforcer le rôle du CESW comme acteur central de la fonction consultative. L'une de ses implications est une réorganisation des structures du Conseil : à côté des Commissions internes du CESW (regroupant les interlocuteurs sociaux), le Conseil assure le Secrétariat de sept Pôles thématiques (qui réunissent les interlocuteurs sociaux et d'autres acteurs de la société civile), de six Conseils consultatifs et de huit Commissions d'agrément.

Cette fonction de Secrétariat par le CESW assure à ces instances de bonnes conditions de travail, grâce notamment à un personnel multidisciplinaire, indépendant et forgé à la culture de la fonction consultative ainsi qu'à l'infrastructure et aux outils mis à leur disposition.

Au niveau de la concertation avec le Gouvernement wallon, des réunions ont été régulièrement organisées. Elles ont surtout consisté en un échange d'informations. A cette occasion, les interlocuteurs sociaux ont réaffirmé l'importance de la concertation sociale et indiqué les dossiers qu'ils considèrent comme prioritaires. La réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) a été évoquée à plusieurs reprises en 2018.

Les collaborations avec d'autres organismes de concertation se sont poursuivies dans le courant de l'année. Des réunions entre les Conseils de concertation fédéraux, régionaux et communautaires ont été organisées, de manière à échanger les informations concernant les dossiers d'actualité mais aussi de renforcer la coopération entre les Conseils sur des thématiques bien précises comme la mobilité ou l'économie circulaire.

En 2018, les Commissions du Conseil ont largement débattu des projets de décrets et d'arrêtés du Gouvernement wallon; au total, ce sont quarante-sept avis qui ont été rendus par le CESW sur de multiples dossiers qui relèvent de la politique économique et sociale régionale dont notamment les aides emploi, les clauses environnementales sociales et éthiques dans les marchés publics, l'assurance autonomie, la formation professionnelle, la validation des compétences, l'action sociale. Des avis d'initiative ont concerné notamment le plan wallon de lutte contre la pauvreté, l'économie circulaire, les titres services et le Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication (P.M.T.I.C.).

Un certain nombre d'événements importants ont eu lieu au cours de l'année écoulée. Parmi ceux-ci, pointons :

- la traditionnelle Séance de Voeux du Conseil qui s'est tenue le 15 janvier. François De SMEDT,
 Docteur en philosophie et Directeur de MYRIA (Centre fédéral Migration) a donné une conférence intitulée «Migration : valeurs et enjeux économiques»;
- le 30 mai 2018, le CESW a organisé un séminaire intitulé «Enseignement supérieur et monde du travail : quelles mesures pour faire face aux défis de demain ?». Ce séminaire a donné lieu à un débat très riche entre les acteurs de l'enseignement supérieur et des milieux socio-économiques;
- le 1er juin, une présentation du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon (REEW) 2017, publié par le a été organisée par le Conseil pour l'ensemble des instances consultatives concernées par ce Rapport, dont le Pôle Environnement;
- le CESW a organisé, le 16 novembre, un séminaire sur le thème de l'économie collaborative.

Côté publications, le Conseil a poursuivi l'édition de la revue Wallonie, avec la parution de quatre numéros. Chaque numéro comporte un dossier rédigé par le Secrétariat en lien avec les activités du Conseil. En 2018, les dossiers ont été consacrés aux thèmes suivants : l'évolution et les perspectives démographiques de la Wallonie, l'enseignement supérieur et le monde du travail, le logement public en Wallonie et l'économie collaborative.

En termes de communication, le Conseil continue à être présent sur les trois réseaux sociaux : Twitter, Facebook et Linkedin.

Plusieurs avis ont fait l'objet d'un communiqué de presse, un résumé est régulièrement présenté via le site ou les réseaux sociaux.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du présent rapport et nous tenons encore une fois à remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent à l'activité du Conseil, à l'essor de la concertation et de la fonction consultative wallonne.

Le Rapport d'activité 2018 est celui du Conseil économique et social de Wallonie. En effet, le CESE Wallonie (Conseil économique, social et environnemental de Wallonie) a été mis en place en janvier 2019, suite à l'adoption du décret modifiant la composition et la dénomination du Conseil adopté en octobre 2018.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la fonction consultative et l'installation de l'ensemble des Pôles thématiques.

Ce Rapport d'activité présente les différentes structures de la fonction consultative hébergées au Conseil (instances du CESW, Pôles thématiques, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément en matière d'emploi et de formation). Il propose également la synthèse de l'ensemble des travaux menés au sein de ces structures ainsi que les activités relatives à la communication (événements organisés tels que la séance des Vœux ou des séminaires thématiques ; publications ; communication digitale...) sans oublier le Centre de Documentation.



1.

Présentation générale

Un bref historique

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) a connu plusieurs étapes dans son histoire. En 1972, le Comité économique régional pour la Wallonie est créé. En 1983, il est remplacé par le Conseil économique et social de la Région wallonne. En 2011, il devient le Conseil économique et social de Wallonie. Ces changements sont liés à l'histoire et à l'évolution institutionnelle de la Belgique. Le CESW est aussi né de la volonté d'organiser la concertation sociale et la fonction consultative au niveau régional. En 2017, une réforme de la fonction consultative a été votée, avec des conséquences en termes d'organisation.

Avant 1970, plusieurs personnalités politiques, syndicales, patronales avaient mis sur pied une association de défense des intérêts wallons : le Conseil économique wallon. Cette asbl a fonctionné pendant 26 ans.

Début 1971, le Comité économique régional pour la Wallonie (CERW) est créé par la loi du 15/07/1970 portant sur la planification et la décentralisation économique. Il rassemble des représentants politiques et les partenaires sociaux (patrons et syndicats), ce qui en fait un organisme tripartite. Le CESW débute ses travaux en 1972.

A l'époque, il n'y a pas encore de Gouvernement wallon. Le Comité économique régional wallon incarne alors la Wallonie vis-à-vis de l'Etat central. Partenaires sociaux et représentants politiques unissent leurs voix et leurs forces pour montrer que la Wallonie n'est pas seulement un concept, mais une réalité! Des projets importants se négocient à cette époque au CERW en matière d'infrastructures (autoroutes, chemins de fer...), d'emplois, de développement économique, de recherche...

Au début des années 80, les Gouvernements régionaux se mettent en place. Les représentants politiques quittent le Comité économique régional pour la Wallonie. Il faut adapter la loi à cette nouvelle réalité : le 25/05/1983, le Gouvernement wallon adopte un décret qui instaure le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW).

Le décret du Parlement wallon du 27 octobre 2011 modifie divers décrets concernant les compétences de la Wallonie. Le premier article de ce décret prévoit un changement de dénomination du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW), les mots «Région wallonne» étant remplacés par le mot «Wallonie». Depuis la publication de ce décret au Moniteur belge, le changement de nom est effectif et le Conseil est désormais dénommé le Conseil économique et social de Wallonie.

En février 2017, deux décrets relatifs à la rationalisation de la fonction consultative ont été votés par le Parlement wallon. Cette réforme, inscrite dans la Déclaration de Politique régionale 2014-2019, vise une plus grande cohérence et une meilleure efficacité de la fonction consultative. Elle est importante pour le CESW vu ses conséquences en termes d'organisation et de communication. La mise en œuvre de cette réforme a débuté en 2017 et s'est poursuivie en 2018.

En octobre 2018, le Parlement de Wallonie a voté un décret modifiant la composition et la dénomination du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) qui devient le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (en abrégé le CESE Wallonie).

Les représentants des associations environnementales se joignent aux organisations patronales et syndicales afin d'assurer l'exercice de la fonction consultative.

Les instances du CESE Wallonie ont été mises en place en janvier 2019.

Les missions du CESW

Lieu de dialogue, le Conseil économique et social de Wallonie est l'organisme paritaire régional qui réunit les représentants des organisations syndicales et patronales. Le CESW exerce trois missions visant à favoriser le développement économique et social de la Wallonie. Ces trois responsabilités interagissent pour déboucher sur une aide à la décision du pouvoir politique.

Le CESW exerce les missions qui lui ont été confiées par le décret de 1983.

- Le CESW rend des avis sur les thématiques économiques et sociales prises au sens large. Suite à la réforme de la fonction consultative, les avis sont rendus soit par le CESW (réunissant les interlocuteurs sociaux), soit par les Pôles (réunissant les interlocuteurs sociaux et d'autres acteurs de la société civile).
- Le CESW organise la concertation entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement wallon. Les réunions avec les autres instances consultatives, régionales, belges ou étrangères, font également partie de la concertation.
- Le CESW assure le Secrétariat de Pôles, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément spécialisés dans différents domaines. A travers cette mission, le CESW peut être considéré comme l'acteur central de la fonction consultative wallonne.

Extraits du décret du 25 mai 1983

Art 4

§1 Sans préjudice d'autres compétences qui lui sont attribuées en vertu de la loi ou du décret, le Conseil exerce deux compétences distinctes :

- une compétence d'étude, d'avis et de recommandation,
- une compétence de concertation entre les interlocuteurs sociaux et l'Exécutif régional wallon.

La structure administrative du Conseil est adaptée en conséquence.

§2 Sans préjudice des compétences que le Conseil exerce en vertu des articles 11§2 et 13 point 3 de la loi-cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique, les études, avis et recommandations du Conseil sont rendus à l'Exécutif régional wallon soit d'initiative soit à sa demande, dans les problèmes :

- relevant de la compétence de la Région,
- relevant de la compétence de l'Etat pour lesquels une procédure d'association, de concertation ou d'avis est légalement prévue,
- ayant une incidence sur la vie économique et sociale de la Région.

Les avis et propositions du Conseil sont formulés sous forme de rapports exprimant les différents points de vue exprimés en son sein.

§3 Le personnel du Conseil assure le secrétariat des Commissions consultatives créées par loi, décret ou règlement et chargées de rendre des avis dans les matières régionales.

De plus, il reçoit et examine les avis et rapports émanant desdites Commissions.

§4 L'Exécutif peut étendre, par arrêté, la compétence consultative du Conseil.

Art. 5

Le Conseil organise la concertation entre les interlocuteurs sociaux et l'Exécutif régional wallon sur toutes les questions relatives au développement régional.

La concertation prépare la mise au point par l'Exécutif régional wallon d'un programme d'action économique et veille à son suivi. En outre, la concertation procède à l'analyse critique des instruments publics d'action économique.

Un organisme paritaire

En 2018, les organisations constitutives du CESW sont :

Organisations patronales

- Union wallonne des Entreprises (UWE)
- Union des Classes moyennes (EWCM UCM)
- Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA)
- Union des Entreprises à Profit social (UNIPSO)
- Syndicat Neutre pour les Indépendants (SNI)

Organisations syndicales

- Comité régional wallon de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC)
- Interrégionale wallonne de la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB)
- Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)

Le Personnel



Plus de 60 personnes travaillent au CESW.

Personnel d'accueil et de maintenance, assistantes administratives, documentalistes, comptables, Secrétaires de Commissions (des universitaires de formation variée : économistes, socioloques, juristes, ingénieurs agronomes, géographes, ...).

Secrétaire général : Jean Pierre DAWANCE

Secrétaires généraux adjoints :

Pierre GILISSEN Luc SIMAR

BEGON Mireille BLANCHART Nathalie BLANJEAN Frédérique **BOUNAMEAU** Tonia **BOVEROUX Philippe BRASSINE** Benoît **BRISBOIS Katty BURION Nadeige CARPEAUX Carole CLAUDOT** Rudi **COMPAGNIE** Philippe COOLS Sébatstien **DEBRAS** Anne **DEBRULE** Frédérique **DELBRASSINNE** Nathalie DELLISSE Véronique * DI CATERINA Marianne DIDEBERG Fabienne **DRAZENOVIC Michel FSTHFR** Anne

FABRINETTI Gérard FRAIKIN Anne FRANSSEN Corneille FREROTTE Chiran **GATHON** Dominique **GONTIER Claude** GOZZA Giuseppe GREGORIO Véronica **GUILLICK Anne HANSON Sophie HEINE Pierre-Jacques HIJAZI Yasmine HOUNJE** Nathalie

KAISER Véronique KARMAOUI Yasmine

KLINKENBERG Anne-Catherine**

KNOPS Eric **KORVORST Muriel** LANGE Stéphanie **LEDIEU Florence LUTTERI** Ingrid MAIRESSE Alain MELOTTE Geoffrey MERLAND Monique MOHAMED Geneviève MONTAGNINO Carmelina

NIVELLE Sylviane ORBAN Hélène **OURY Macha** PIRLOT Jean-Claude PRESTI Laurie **RAGOEN Cynthia** RIGO Coralie

ROSENGARTEN Dominique

ROUXHET Frédéric **RUWET Nathalie** SCHUMACHER Inge

SONNENBERG Anne-Catherine

TILMAN Charlotte **UHODA** Séverine VAN HOOF Thérèse VELLA Patricia *

HULS Jeremy

JOCKIN Bernard

^{*} En 2018, Mmes Véronique DELLISSE et Patricia VELLA étaient en détachement.

^{**} Depuis septembre 2018, Mme Anne-Catherine KLINKENBERG est en pause carrière complète.

La structure du CESW

Pour les dossiers concernant notamment la politique économique et industrielle, l'emploi, la formation et l'éducation, l'action et l'intégration sociale, les finances, les aspects institutionnels ou budgétaires, le CESW s'appuie sur plusieurs Commissions internes, réunissant les représentants des organisations patronales et syndicales.

En suivant les principes définis par différents décrets, le CESW assure le Secrétariat des structures suivantes :

- des Pôles thématiques : Aménagement du territoire, Energie, Environnement, Logement, Mobilité Politique scientifique, Ruralité.
- des Conseils consultatifs: la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF), le Conseil wallon de l'Egalité entre les Hommes et les Femmes (CWEHF), le Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES), le Conseil du Tourisme, le Comité de Contrôle de l'Eau et l'Observatoire du commerce.
- des Commissions d'avis en matière d'agrément d'organismes dans le domaine de l'économie, de l'emploi et de la formation.

CESE Wallonie Commissions consultatives Commissions d'agrément Conseil économique, social et environnemental de Wallonie Amenagement du Territoire > Comité de Contrôle de l'Eau Commission des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) Commission royale des Monuments Sites et Fouilles (CRMSF) Commission Chèques > Energie > Assemblée > Environnement Assemblée générale > Conseil du Tourisme > Commission Congé-éducation payé > Logement > Conseil wallon de l'Economie sociale > Commission consultative et d'agrèment > Mobilité Services transversaux > Politique scientifique > Conseil wallon de l'Egalité entre ▼ Commissions internes Hommes et Femmes (CWEHF) > Commission consultative et de > Ruralité > Observatoire du Commerce Action/integration socials Economie/politiques industrielles Commission Entreprises Titres-Services > Commission Fonds Formation Titres-@ Emploi-formation Finance/Institutionnel/Budgets Commission Plan Mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (PMTIC) @ Germinophone

Dans les pages qui suivent, les différentes instances sont présentées (missions, composition) ainsi que la synthèse des travaux menés en 2018.



2.

Le CESW: composition & travaux 2018

Assemblée générale

Bureau

Commissions internes

- Commission Action Intégration sociale (AIS)
- Commission Economie Politiques industrielles (EPI)
- Commission Emploi Formation Education (EFE)
- Commission Finance Institutionnel Budgets (FIS)
- Commission spéciale germanophone

Assemblée instances Bassin EFE



L'Assemblée générale

L'Assemblée générale du CESW compte 50 membres (25 représentants des organisations syndicales et 25 représentants des organisations patronales). Les membres sont désignés par le Gouvernement wallon sur base des listes fournies par les organisations représentatives dans la région.

La durée du mandat des membres de l'Assemblée est de 4 ans.

L'Assemblée générale du CESW est composée de manière à respecter le décret du 27 mars 2014 promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs.

Comme le stipule le décret, les 50 membres sont issus des organisations représentatives des travailleurs, de l'industrie et des grandes entreprises non-industrielles, des classes moyennes et de l'agriculture. Parmi ces 50 membres, on compte :

- 25 membres présentés par l'Union wallonne des Entreprises UWE (12), l'Union des Classes moyennes UCM (6), l'Union des Entreprises à Profit social - UNIPSO (2), la Fédération wallonne de l'Agriculture - FWA (2) et le Syndicat Neutre pour les Indépendants - SNI (2)
- 25 membres présentés par le Comité régional wallon de la Confédération des Syndicats chrétiens CSC (12), l'Interrégionale wallonne de la Fédération générale du Travail de Belgique FGTB (12) et, depuis avril 2005, la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique CGSLB (1)

Trois membres de l'Assemblée générale sont issus de la Communauté germanophone.

L'Assemblée générale

Composition au 31 décembre 2018

 Président
 1er Vice-Président
 Vice-Présidents

 Yvan HAYEZ
 Thierry BODSON
 Marc BECKER

 Olivier de MASSEIG

Olivier de WASSEIGE

Représentants des Employeurs

Représentants des Travailleurs

UWE	FGTB
Francis CARNOY Thierry CASTAGNE Jean de LAME Olivier de WASSEIGE Frédéric DRUCK Laetitia DUFRANE Volker KLINGES André LEBRUN Cécile NEVEN Didier PAQUOT Charles PETIT	Françoise BERNARD Thierry BODSON Christiane CORNET Nico CUE Olivier FLOHIMONT Laure HOMERIN Patrick LEBRUN Sabine LIBERT Michel MATHY Eric NEUPREZ Eve-Marie NIESSEN
Anne REUL	Alain REBIER
EWCM	CSC
Arnaud DEPLAE Jean JUNGLING	Bruno ANTOINE Marc BECKER

Arnaud DEPLAE
Jean JUNGLING
Marc BECKER
David PISCICELLI
Clarisse RAMAKERS
Virginie RICHIUSO
Valérie SARETTO

Bruno ANTOINE
Marc BECKER
Myriam BEN HAMIDA
Alain BODSON
André BRULL
Pierre DEBROUX
Laurence DECHAMBRE

Laurence DECHAMBRE Bernhard DESPINEUX Laurence MAHIEUX Muriel RUOL Didier SMEYERS Jean-Marc URBAIN

UNIPSO CGSLB

Stéphane EMMANUELIDIS Christian LOCHET Dominique VAN de SYPE

FWA

Yvan HAYEZ Nicolas NELIS

SNI

Catherine BOULANGER Roger MEURISSE Christophe WAMBERSIE



L'Assemblée joue un rôle important au CESW puisque cette instance adopte officiellement les avis émis par le Bureau. La ratification des avis est inscrite à l'ordre du jour de chacune des réunions programmées.

L'Assemblée définit également les orientations de travail du CESW, afin que ce dernier puisse remplir les missions qui lui ont été confiées.

En résumé, lors de ses réunions, l'Assemblée :

- adopte les avis intérimaires proposés par le Bureau ;
- nomme certaines catégories de membres du personnel du CESW;
- approuve les comptes ;
-

Synthèse des travaux de l'année 2018

En 2018, l'Assemblée générale s'est réunie à 4 reprises : le 15 janvier, le 14 mai, le 18 juin, et le 26 novembre.

Lors de chacune des réunions, les avis émis par le Bureau dans les semaines précédant la réunion de l'Assemblée sont inscrits à l'ordre du jour de manière à être adoptés définitivement par les membres du Conseil.

Outre les réunions de l'Assemblée, les membres de celle-ci sont invités à participer à tous les événements organisés par le CESW ainsi qu'aux réunions des Commissions dite «élargies».

Le Bureau

Le Bureau est l'une des instances décisionnelles du CESW. Son rôle est essentiel dans l'organisation des travaux du Conseil puisque c'est le Bureau qui :

- adopte les avis de manière provisoire (avant que ceux-ci ne soient ratifiés par l'Assemblée générale);
- donne les lignes directrices pour les travaux du CESW, des Commissions, des Groupes de travail;
- prépare les réunions avec les autorités politiques et les autres organismes de concertation;
- met en œuvre les orientations définies par l'Assemblée ;
- élabore les prises de position du CESW (telles que les Déclarations politiques) ;
- •

Composition au 31 décembre 2018

Président	1er Vice-Président	Vice-Présidents	Secrétaire général	Secrétaires généraux adjoints
Yvan HAYEZ	Thierry BODSON	Marc BECKER	Jean-Pierre DAWANCE	Pierre GILISSEN
		Olivier de WASSEIGE		Luc SIMAR

Représentants des Employeurs

Jean de LAME Arnaud DEPLAE Olivier de WASSEIGE Yvan HAYEZ André LEBRUN Clarisse RAMAKERS Dominique VAN de SYPE

Expert Nicolas NELIS

Représentants des Travailleurs

Bruno ANTOINE Marc BECKER Thierry BODSON Olivier FLOHIMONT Sabine LIBERT Michel MATHY Jean-Marc URBAIN

Expert Muriel RUOL

Synthèse des travaux de l'année 2018

Le Bureau s'est réuni 14 fois dans le courant de l'année 2018 : le 15 janvier, le 12 février, le 26 février, le 16 mars, le 5 avril, le 14 mai, le 28 mai, le 11 juin, le 9 juillet, le 10 septembre, le 24 septembre, le 8 octobre, le 5 novembre, le 26 novembre et le 17 décembre.

La partie qui suit propose la synthèse des travaux du Bureau qui s'articulent principalement autour des axes suivants :

- 1. Avis
- 2. Concertation et rencontres avec le Gouvernement
- 3. Suivi de l'organisation générale des travaux du CESW

Le Bureau

Les avis

Le CESW remet des avis sur toutes les matières qui concernent la Wallonie. Les projets d'avis sont soumis au Bureau, qui les adopte de manière intérimaire.

En 2018, le CESW a rendu 47 avis sur une série de dossiers, soit à la demande du Gouvernement wallon, soit d'initiative. La liste des avis adoptés en 2018 est présentée en page 38. Parmi les dossiers traités, citons le décret-programme, les organismes assureurs, l'hébergement des personnes en difficulté sociale, le rapport technique du fonds d'expérience professionnelle, la lutte contre certaines formes de discrimination, l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, l'occupation de travailleurs étrangers, les clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics, le plan de lutte contre la pauvreté, la réforme des aides à la promotion de l'emploi, l'assurance autonomie, les titres-services, l'aide aux aînés, le dispositif SESAM, la formation professionnelle, la validation des compétences, le dispositif PMTIC, l'économie circulaire, sans oublier les modifications apportées au décret constitutif du Conseil.

A noter que tous les avis du CESW sont publics et disponibles sur le site internet du Conseil.

Concertation

Le Bureau prépare et assure le suivi de la concertation. La concertation s'organise entre partenaires sociaux, au sein du CESW ou avec les autres organismes de concertation, mais aussi entre les interlocuteurs sociaux et les Gouvernements.

En 2018, plusieurs réunions ont été organisées entre les partenaires sociaux réunis au sein du GPSW et le Gouvernement wallon ou certains de ses Ministres : 19 janvier, 22 février, 29 mars, 24 avril, 5 juillet, 4 octobre, 22 novembre.

Lors de ces réunions, des échanges de vues ou d'informations ont eu lieu sur des dossiers tels que la réforme des aides à la promotion de l'emploi, l'assurance autonomie, le Plan wallon d'investissements ainsi que sur la fonction consultative.

Au niveau de la concertation avec les autres organismes de concertation, pointons la Déclaration commune sur la mobilité intitulée « De l'immobilité à la mobilité : agir maintenant pour inverser le cours des choses ». Cette Déclaration commune, signée par les trois Conseils économiques et sociaux régionaux et par le Conseil central de l'Economie, a été envoyée fin mars aux différents Ministres de la Mobilité. Plusieurs réunions ont été organisées entre les Secrétariats afin de préparer ce document et d'en assurer le suivi.

Suivi de l'organisation générale des travaux du CESW

Outre l'examen des projets d'avis et le suivi de la concertation, le Bureau oriente les travaux du CESW, de ses Commissions et Services.

En 2018, le Bureau a ainsi assuré le suivi des décisions prises relatives au fonctionnement interne du Conseil et à la politique du personnel.

Enfin, le Bureau suit avec attention les travaux en matière de communication et de publications (voir en page 115).

Les Commissions internes

Les Commissions du CESW constituent le premier lieu de dialogue et de rencontre entre les représentants des organisations patronales et syndicales. Composées d'hommes et de femmes de terrain, spécialistes dans les matières traitées, les Commissions préparent notamment les avis du CESW et débattent des projets économiques et sociaux régionaux.

C'est au sein des Commissions que les projets d'avis du CESE Wallonie sont élaborés. Les Commissions se tiennent informées de l'évolution des dossiers d'actualité. Elles débattent aussi d'enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

Les Commissions du CESW réunissent les experts désignés par les organisations patronales et syndicales représentées à l'Assemblée. Les intitulés des Commissions indiquent les matières qui y sont traitées. Chaque Commission comporte un Président et un Vice-Président.

Pour certains dossiers «transversaux», des réunions conjointes de plusieurs Commissions sont organisées. Sur certains thèmes, des groupes de travail spécifiques peuvent également être mis en place sur décision du Bureau.

Depuis la réforme de la fonction consultative, le CESW compte cinq Commissions permanentes qui sont présentées dans les pages qui suivent.

Le personnel du CESW assure le Secrétariat de ces Commissions. Cela signifie que ces personnes organisent les réunions et les auditions, préparent les dossiers, rédigent les projets d'avis sur base des positions exprimées par les membres, rédigent les comptes-rendus, ...

Les assistantes administratives complètent l'équipe et permettent, grâce à leur appui technique, la bonne organisation des travaux.

Les Commissions au 31/12/2018

- Commission Action Intégration sociale (AIS)
- Commission Economie Politiques industrielles (EPI)
- Commission Emploi Formation Education (EFE)
- Commission Finance Institutionnel Budgets Simplification administrative (FIS)
- Commission spéciale germanophone

La composition des Commissions est celle en date du 31/12/2018. Les noms des Présidents et Vice-Présidents sont indiqués ainsi que ceux des Secrétaires de Commission.

Aux membres, présentés par organisation, s'ajoutent les experts et les experts occasionnels. Ceux-ci peuvent participer aux réunions en fonction des thématiques abordées et de leur domaine d'expertise.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Sabine LIBERT	Didier SMEYERS	Nathalie DELBRASSINNE Sylviane NIVELLE	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Myriam LAMBILLON Aurélie NOIRET		
UCM	Paul-Philippe HICK Charles ISTASSE Renaud FRANCART David PISCICELLI		
UNIPS0	Elise LAY Dominique VAN de SYPE	Marie-Claire SEPULCHRE Gaël VERZELE Marc XHROUET	
UWE	Xavier BEAUVOIS Jean de LAME Arnaud LE GRELLE Vincent FREDERICO		
CSC	Guy CRIJNS Dimitra PENIDIS Didier SMEYERS Cécile VAN WYMERSCH		Géraldine FRECHAUTH Yves HELLENDORF
CGSLB	Christian BOUGARD Bertrand JONCKERS Flore LANGE	Eric DUBOIS Fabrice JARDON Bérenger TSINGOS	
FGTB	Nicolas ALMAU Nathalie LIONNET Eric NEUPREZ Anne-Marie ROBERT	Tangui CORNU Raphael EMMANUELIDIS Christiane LESCAPET Sabine LIBERT	Sandra DELHAYE Thomas DI PANFILO Laure HOMERIN

^(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission de l'Action et de l'Intégration sociale, des Services collectifs et de la Santé s'est réunie à dix reprises durant l'année 2018, à savoir les 10 janvier, 7 février, 14 mars, 18 avril, 4 juillet, 5 septembre, 25 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.

Parmi ces réunions, trois réunions ont été organisées conjointement avec la Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education les 18 avril et 2 mai, et avec la Commission Economie-Politiques industrielles et la Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education le 23 mai.

La Commission AIS s'est réunie en composition élargie aux Sections «Action Sociale» et «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangères» le 29 mars et à la section «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère» le 4 juillet.

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2018, la Commission AIS a préparé les avis suivants :

- Avis A.1356 adopté par le Bureau le 12 février sur l'avant-projet de décret relatif aux organismes assureurs.
- Avis A.1357 adopté par le Bureau le 12 février sur le projet d'arrêté du GW relatif à l'hébergement des personnes en difficultés sociales.
- Avis A.1365 adopté par le Bureau le 14 mai sur l'avant-projet de décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.
- Avis A.1366 adopté par le Bureau le 14 mai sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6.11.2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.
- Avis A.1367 adopté par le Bureau le 28 mai 2018 sur l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles.
- Avis A.1371 adopté par le Bureau le 29 juin sur un Avis d'initiative relatif au Plan wallon de lutte contre la pauvreté 2017-2019.
- Avis A.1372 adopté par le Bureau le 29 juin sur le Rapport 2016-2017 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, intitulé « Citoyenneté et pauvreté ».
- Avis A.1376 adopté par le Bureau le 24 juillet sur l'avant-projet d'arrêté relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.
- Avis A.1379 adopté par le Bureau le 10 septembre sur l'avant-projet d'arrêté modifiant diverses dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé.
- Avis A.1380 adopté par le Bureau le 10 septembre sur l'avant-projet de décret relatif à l'assurance autonomie wallonne.
- Avis A.1386 adopté par le Bureau le 26 septembre sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales.
- Avis A.1387 adopté par le Bureau le 8 octobre sur l'avant-projet de décret portant modification du Livre V relatif à l'aide aux ainés du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé.
- Avis A.1388 adopté par le Bureau le 8 octobre sur l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé en Région wallonne.

- Avis A.1389 adopté par le Bureau le 8 octobre sur l'avant-projet de décret insérant, dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, des dispositions relatives en matière de soins palliatifs, aux plates-formes de concertation en matière de soins palliatifs et à leur fédération.
- Avis A.1390 adopté par le Bureau le 8 octobre sur l'avant-projet de décret modifiant la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties.
- Avis A.1393 adopté par le Bureau le 20 novembre sur l'avant-projet de décret relatif aux services de santé mentale.
- Avis A.1396 adopté par le Bureau le 10 décembre sur l'avant-projet de décret modifiant les articles 75 et 283 du CWASS.
- Avis A.1397 adopté par le Bureau le 10 décembre sur l'avant-projet de décret relatif au fonctionnement de l'AVIQ.
- Avis A.1400 adopté par le Bureau le 17 décembre sur l'avant-projet d'arrêté relatif aux services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre.

Elle a également contribué à la préparation de l'avis suivant, pour ce qui concerne les matières relevant de sa compétence :

Avis A.1360 adopté par le Bureau du 12 février 2018 sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et de forêt.

Auditions d'experts et d'invités

- Le 18 avril (conjointement avec la Commission Emploi Formation Education):
 - MM. Martin De MONTIGNY et David LAHAYE, conseillers au sein du Cabinet du Ministre P-Y JEHOLET, pour une présentation de la réforme des Aides à la promotion de l'emploi et de l'avant-projet de décret y relatif;
 - Mme Dorothée KLEIN, conseillère au sein du Cabinet de la Ministre A. GREOLI, pour une présentation de l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.
- Le 23 mai (conjointement avec les Commissions Economie-Politiques industrielles et Emploi Formation Education):
 - M. Benoit GOBLET, conseiller au sein du Cabinet du Ministre P-Y JEHOLET, M. Laurent ANTOINE, Inspecteur général — Département de l'Inspection, Mme Laetitia PIFFET, Responsable du service Amendes administratives au sein de l'Inspection, Mme Aurore LEONET, Juriste attachée à l'Inspection, pour une présentation des avant-projets de décret relatif au contrôle et amendes administratives.

Le 4 juillet :

M. Denis HENRARD, chef de Cabinet adjoint du Ministre A. GREOLI, et M. Nicolas THIELEN, conseiller du Cabinet de la Ministre A. GREOLI, pour une présentation sur l'avant-projet de décret relatif à l'assurance autonomie.

Le 5 septembre :

 Mme Lore PONCIN, du Cabinet de la Ministre A. GREOLI, pour une présentation sur l'avant-projet de décret concernant l'aide aux ainés (MR-MRS).



Autres travaux

Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, des modalités spécifiques ont été adoptées pour la fonction consultative confiée au CESW, de deux secteurs émanant de la DG05 qui ne sont pas couverts par les organes consultatifs de l'AVIQ, concernant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et l'action sociale *sensu stricto*. La Commission AIS a été élargie à deux sections «Action sociale» et «Intégration des PEOE», composées d'experts associés émanant de ces secteurs ayant voix délibérative et qui enrichissent la réflexion des partenaires sociaux dans ces matières.

L'installation officielle de ces deux sections a eu lieu le 4 juin 2018 en présence de la Ministre A. GREOLI. Un règlement d'ordre intérieur (ROI) a été établi en accord avec les partenaires associés, concernant le fonctionnement de ces sections

La Commission AIS et son Secrétariat ont également contribué à l'organisation d'une journée de réflexion sur le thème «Aide aux personnes : quels métiers pour demain en Wallonie?», en lien avec l'assurance autonomie wallonne.

La Commission AIS a, par ailleurs, apporté sa contribution à l'élaboration du Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie, publié en 2019.

Enfin la Commission a été tenue informée des travaux suivants :

- la Commission d'accompagnement de la Convention des Nations-Unies «Handicap» ;
- le Comité d'accompagnement de l'évaluation du parcours d'intégration wallon ;
- le Comité de concertation intrafrancophone en matière de santé et d'aide aux personnes.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Didier PAQUOT	Michel MATHY	Philippe BOVEROUX Frédérique DEBRULE	Coralie RIGO

(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Yvan HAYEZ Vincent SEPULT		Alain MASURE
UCM	Tania LOULTCHEFF Charly TCHINDA	Arnaud DEPLAE David PISCICELLI Clarisse RAMAKERS	
UNIPS0	Mathieu DE POORTER Dominique VAN DE SYPE	Stéphane EMMANUELIDIS Michaël MERCHIERS	
UWE	Maxime ANCION Pierre ELIAS	Salim CHAMCHAM Dimitri EGGERMONT Jean-Jacques WESTHOF	
CSC	Antoine DEDRY	Nabil SHEIK HASSAN Yves MILANTS François RENARD Muriel RUOL Jean-Marc URBAIN	Luc NORGA François SANA
CGSLB	Christian BOUGARD Eugénie LEDOUX Bérenger TSINGOS	Vicky HENDRICK Olivier LECOMTE	
FGTB	Jean-Luc LECOQ	Dimitri COUTIEZ Olivier FLOHIMONT Gianni INFANTI Hilal SOR Joël THIRY	Olivier BONFOND Thomas DI PANFILO Laure HOMERIN Marialise MAGNO Laurent PIRNAY Jean-François RAMQUET Michaël VENTURI Robert VERTENUEIL

^(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission «Economie-Politiques industrielles» s'est réunie à 15 reprises durant l'année 2018, à savoir les 22 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 23 mai, 6 juin, 18 juin, 12 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 7 novembre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre et 17 décembre.

Trois réunions (16 avril, 12 juillet et 10 décembre) ont été organisées conjointement avec la Commission «Finance – Institutionnel – Budgets – Simplification administrative» (FIS) et trois autres réunions (23 mai, 6 juin et 7 novembre) ont été organisées en partie conjointement avec la Commission « Emploi – Formation – Education » (EFE).

Une réunion (26 novembre) a été consacrée à un groupe de travail en charge de l'élaboration du Mémorandum 2019-2024.

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2018, la Commission EPI a préparé les avis suivants :

- Avis A.1360 (adopté par le Bureau le 12 février 2018) sur l'avant-projet de Décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie et de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et forêt.
- Avis A.1361 (adopté par le Bureau le 6 mars 2018) sur la proposition de résolution du Parlement de Wallonie et relative à la création d'une cellule de prévention et d'anticipation des restructurations.
- Avis A. 1363 (adopté par le Bureau le 27 avril 2018) conjoint avec la Commission FIS sur l'avant-projet de Décret modifiant diverses dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne.
- Avis A.1364 (adopté par le Bureau le 27 avril 2018) sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du Décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie.
- Avis A.1369 (adopté par le Bureau le 11 juin 2018) sur l'avant-projet de Décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations, et l'avant-projet de Décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations et réglementations.
- Avis A.1374 (adopté par le Bureau le 9 juillet 2018) sur la mission déléguée confiée à l'AEI (Agence pour l'Entrepse et l'Innovation) en faveur du développement des filières et circuits courts.
- Avis A.1375 (adopté par le Bureau le 9 juillet 2018) conjoint avec le Pôle Politique Scientifique relatif au rapport d'activités 2017 de l'AEI.
- Avis A.1377 (adopté par le Bureau le 27 juillet 2018) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'article 12, alinéa 4 de l'arrêté du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local.
- Avis A.1378 (adopté par le Bureau le 27 juillet 2018) sur l'avant-projet de décret et projet d'arrêté instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur le domaine public ou la voirie publique.

- Avis A.1391 (adopté par le Bureau le 22 octobre 2018) conjoint avec la Commission FIS sur le projet d'arrêté relatif
 à l'enregistrement des entrepreneurs en assainissement des sols.
- Avis A.1392 (adopté par le Bureau le 5 novembre 2018) sur l'économie circulaire (avis d'initiative).
- Avis A.1395 (adopté par le Bureau le 26 novembre 2018) sur sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations.

Auditions d'experts et d'invités

Le 22 janvier :

 MM. Sandrino GRACEFFA, Administrateur délégué du groupe européen SMART et Yvon JADOUL, Collaborateur du groupe européen SMART, pour une présentation sur l'économie collaborative.

Le 19 février :

M. Maxime LAMBRECHT, Chargé de cours à l'Université catholique de Louvain, pour une présentation sur l'économie collaborative.

Le 19 mars :

M. Vincent REUTER, Coordinateur du Plan wallon d'investissements (PWI), pour une présentation du PWI.

Le 23 mai (conjointement avec la Commission EFE):

Mmes Aurore LEONET, Juriste attachée à l'Inspection, et Laetitia PIFFET, Responsable du service Amendes administratives au sein de la DG06, et MM. Benoît GOBLET, Conseiller emploi-formation auprès du Ministre JEHOLET, et Laurent ANTOINE, Inspecteur général au Département de l'Inspection, pour une présentation des avant-projets de décrets relatifs au contrôle et amendes administratives.

Le 18 juin :

- M. Clément POULAIN, Conseiller du Ministre Pierre-Yves JEHOLET, pour une présentation d'un rapport rédigé par le Gouvernement wallon et le Parlement wallon sur l'économie circulaire.
- Mme Elodie LADRIERE, Chargée de mission à l'AEI, pour une présentation sur la mission déléguée de l'AEI pour le développement des filières et circuits courts.
- Mme Véronique CABIAUX, Directrice générale de l'AEI, pour une présentation du rapport d'activités 2017 de l'AEI.

Le 12 juillet (conjointement avec la Commission FIS) :

 M. Sébastien BERTRAND, Chef de Cabinet adjoint du Ministre CRUCKE, pour une présentation du budget ajusté 2018 de la Wallonie.

Le 7 novembre (conjointement avec la Commission EFE):

- Mmes Aurore LEONET, Juriste attachée à l'Inspection, et Laetitia PIFFET, Responsable du service Amendes administratives au sein de la DG06, et MM. Benoît GOBLET, Conseiller emploi-formation auprès du Ministre JEHOLET, et Pierre BURTON, Directeur de la Direction de la Coordination et du Support de la DG06, pour une présentation des avant-projets d'arrêtés relatifs au contrôle et amendes administratives.

Le 12 novembre :

- Mme Véronique DESAINTES et M. Pierre-Yves KARLSHAUSEN, tous deux conseillers au Cabinet du Ministre JEHOLET, pour une présentation de la réforme des outils économiques et financiers.
- Mme Anne VEREECKE et M. Nicolas PIROTTE, respectivement membre du Comité de direction et coordinateur nouvelles missions au sein de la SOWALFIN, pour une présentation des missions de l'AEI transférées à la SOWALFIN.
- Le 10 décembre (conjointement avec la Commission FIS) :
 - M. Sébastien BERTRAND, Chef de Cabinet adjoint du Ministre Jean-Luc CRUCKE, pour une présentation du budget initial 2019 de la Wallonie.

Le 17 décembre :

 M. Sébastien BRUNET, Administrateur général de l'IWEPS, pour une présentation de l'avant-projet de décret modifiant le décret du 4 décembre 2003 relatif à la création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

Autres travaux

La Commission EPI a commencé à travailler sur sa contribution au Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie à partir d'octobre 2018. Les discussions se sont poursuivies en début d'année 2019.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Présidente	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Bruno ANTOINE	Sabine LIBERT	Bernard JOCKIN Véronique KAISER	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Fanny GERARTS Aurélie NOIRET Guillaume VAN BINST	Marie-Laure SEMAILLE	
UCM	Adrien DAWANS Charles ISTASSE David PISCICELLI	Clarisse RAMAKERS Jacques WILKIN	
UNIPS0	Frédéric CLERBAUX Dominique VAN DE SYPE Sophie VASSEN	Stéphane EMMANUELIDIS Pierre MALAISE	
UWE	Laura BELTRAME Jean de LAME Laetitia DUFRANE	Arnaud LE GRELLE Fabian SCUVIE Florie THOMAS	
CSC	André BRULL Michael MAIRA	Géraldine FRECHAUTH Laurence MAHIEUX Jean-Louis TEHEUX Fabienne TINANT	Jean-Marie CONSTANT Anh Thuong HUYNH Luc NORGA Marc SCIUS Ludovic VOET
CGSLB	Christian BOUGARD Inès DUBOIS Dominique VAES	Jean-François GHYS	
FGTB	Renaud BIERLAIRE Christiane CORNET	Olivier FLOHIMONT Jérôme THIRY Mariet VANDERSTUKKEN	Roméo BORDENGA Klavdija CIBEJ Thomas DI PANFILO Jessica DI SANTO Laure HOMERIN Joan LISMONT Magali MACOURS Isabelle MICHEL Maxime ROLAND Joël THIRY

^(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education s'est réunie à seize reprises durant l'année 2018, à savoir le 17 janvier, le 7 février, le 21 mars, le 18 avril, le 2 mai, le 23 mai, le 6 juin, le 20 juin, le 2 juillet, le 5 septembre, le 19 septembre, le 17 octobre, le 7 novembre, le 21 novembre, le 5 décembre et le 19 décembre.

Lors de cinq de ces réunions, certains points de l'ordre du jour ont été traités conjointement avec d'autres Commissions, à savoir avec la Commission de l'Action et de l'Intégration sociale, le 18 avril, le 2 mai et le 23 mai, essentiellement concernant l'examen de la réforme des APE, avec la Commission de l'Economie et des Politiques industrielles, le 23 mai et le 6 juin, pour le dossier relatif au contrôle et aux amendes administratives, ainsi qu'avec la Commission consultative d'agrément des entreprises Titres-services et la Commission consultative Fonds de formation Titres-services, le 17 octobre, pour la présentation de l'évaluation du dispositif Titres-services.

Par ailleurs, les représentants des interlocuteurs sociaux membres de la Commission consultative d'agrément des entreprises Titres-services et de la Commission consultative Fonds de formation titres-services ont été invités à participer à la Commission, en vue de la préparation de l'avis d'initiative du Conseil sur le dispositif Titres-services, lors des réunions des 7 novembre et 21 novembre.

Enfin, les membres de la Commission consultative des Centres d'insertion socioprofessionnelle ont été invités à assister à la présentation d'un avant-projet relatif à ces structures le 19 décembre.

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2018, la Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Éducation a préparé les avis suivants :

- Avis A.1358 adopté par le Bureau le 12 février 2018 sur le rapport technique 2015 du Fonds de l'Expérience Professionnelle.
- Avis A.1359 adopté par le Bureau du 12 février 2018 sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation et de développement durable prises dans le cadre des compétences transférées de la Communauté française à la Région wallonne en vertu de l'article 138 de la Constitution.
- Avis A.1362 adopté par le Bureau le 27 avril 2018 sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne l'instauration d'une procédure unique et d'un permis unique.
- Avis A.1366 adopté par le Bureau du 14 mai 2018 sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.
- Avis A.1367 adopté par le Bureau le 28 mai 2018 sur l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles.
- Avis A.1368 adopté par le Bureau le 28 mai 2018 relatifs aux certifications de qualité reconnues dans le cadre du dispositif «chèques-formation».
- Avis.1369 adopté par le Bureau le 11 juin 2018 sur l'avant-projet de décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations, et l'avant-projet de décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations et réglementations.

- Avis A.1373 adopté par le Bureau le 9 juillet 2018 sur les orientations générales quant à l'accès à la profession et le projet d'arrêté abrogeant les arrêtés royaux relatifs aux qualifications professionnelles de divers métiers.
- Avis A.1381 adopté par le Bureau le 24 septembre 2018 sur l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la validation des compétences.
- Avis A.1382 adopté par le Bureau le 24 septembre 2018 sur l'avant-projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises.
- Avis A.1383 adopté par le Bureau le 24 septembre 2018 sur le projet d'arrêté relatif à l'incitant financier visant la mobilisation des demandeurs d'emploi vers la formation.
- Avis A.1384 adopté par le Bureau le 24 septembre 2018 sur l'avant-projet de décret abrogeant le décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et l'arrêté du 22 juin 2017 portant exécution de ce décret.
- Avis A.1385 adopté par le Bureau le 24 septembre 2018 sur l'avant-projet de décret relatif à la formation professionnelle individuelle.
- Avis d'initiative A.1394 adopté par le Bureau le 26 novembre 2018 sur le dispositif Titres-services.
- Avis A.1395 adopté par le Bureau le 26 novembre 2018 sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations.
- Avis A.1398 adopté par le Bureau le 17 décembre 2018 sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises (Dispositif SESAM).
- Avis A.1399 adopté par le Bureau le 17 décembre 2018 sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 mai 2012 portant exécution du décret du 27 octobre 2011 relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal (Dispositif Airbag).
- Avis d'initiative A.1401 adopté par le Bureau le 17 décembre 2018 sur le Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication (P.M.T.I.C).

Elle a également contribué à la préparation de l'avis suivant, pour ce qui concerne les matières relevant de sa compétence :

Avis A.1360 adopté par le Bureau du 12 février 2018 sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et de forêt.

Auditions d'experts et d'invités

Au cours de l'année 2018, dans le cadre de l'instruction des dossiers traités, la Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education a entendu les personnes suivantes :

Le 17 janvier :

M. Pascal DEREN, représentant ATD Quart Monde et M. Eric VANHUYSSE, Directeur de Compétences et Emplois en Métropole de Lille, pour une présentation du projet français «Territoires zéro chômeur de longue durée», dans le cadre des réflexions sur les emplois de proximité et l'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le 18 avril :

- MM. Martin De MONTIGNY et David LAHAYE, conseillers au sein du cabinet du Ministre P.-Y. JEHOLET, pour une présentation de la réforme des Aides à la promotion de l'emploi et de l'avant-projet de décret y relatif.
- Mmes Dorothée KLEIN, conseillère, et Mme Hélène JACQMIN, cheffe de Cabinet adjointe, au sein du cabinet de la Ministre A. GREOLI, pour une présentation de l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Le 23 mai :

 M. Benoit GOBLET, conseiller au sein du cabinet du Ministre P.-Y. JEHOLET, M. Laurent ANTOINE, Inspecteur général – Département de l'Inspection, Mme Laetitia PIFFET, Responsable du service Amendes administratives, et Mme Aurore LEONET, Juriste, au sein du Service public de Wallonie, pour une présentation des avant-projets de décret relatif au contrôle et aux amendes administratives.

Le 20 juin :

 MM. Sébastien DEWAILLY et Charles GHEUR, conseillers au sein du cabinet du Ministre P.-Y. JEHOLET, pour une présentation de l'évolution globale du dossier relatif à l'accès à la profession et du projet d'arrêté soumis à l'avis du Conseil.

Le 17 octobre :

Mmes Daphné VALSAMIS et Emmanuelle PERIN, représentant IDEA CONSULT, Mme Céline MARCHAL et
 M. Claude FREDERICKX, représentant le FOREM, et Mme Maité GOFFIN, représentant le cabinet du Ministre
 P.-Y. JEHOLET, pour une présentation de l'évaluation 2016 du dispositif Titres-services.

Le 7 novembre :

 M. Benoit GOBLET, conseiller au sein du cabinet du Ministre P.-Y. JEHOLET, Mme Laetitia PIFFET, Responsable du service Amendes administratives, Mme Aurore LEONET, Juriste, et M. Pierre BURTON, directeur de la Direction de la Coordination et du Support de l'Inspection économique et sociale, au sein du Service public de Wallonie.

Le 19 décembre :

Mme Maïté GOFFIN, conseillère au sein du cabinet du Ministre JEHOLET, ainsi que Mmes Patricia PETEERS, Isabelle PIERRE, Marie TAQUIN et MM. François DE LIEVER, Jean-François HEUSE et Murat DAG, du Service public de Wallonie, pour une présentation et un échange sur les dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle et sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.



Autres travaux

Outre la préparation des avis précités, la Commission a initié une réflexion sur les emplois de proximité et l'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce dossier a notamment été l'occasion de prendre connaissance de l'expérience française «Territoire zéro chômeur de longue durée». A ce stade, les travaux n'ont pas débouché sur l'adoption d'un avis.

Durant l'année 2018, la Commission a également suivi la situation des Missions régionales pour l'Emploi, en particulier en lien avec la problématique de l'adressage des demandeurs d'emploi par le FOREM et les évolutions requises en conséquence.

Enfin, la Commission a préparé les aspects relatifs à l'emploi, la formation et de l'éducation du Mémorandum 2019-2024 du Conseil.

Commission Finance - Institutionnel - Budgets - Simplification administrative

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Jean-François RAMQUET	Jean de LAME	Philippe BOVEROUX Frédérique DEBRULE	Coralie RIGO

(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Yvan HAYEZ Christine LE BORNE	Nicolas NELIS Adeline SERCKX	Alain MASURE
UCM	Sophie FERY Charles ISTASSE Virginie RICHIUSO	Arnaud DEPLAE Charly TCHINDA	
UNIPSO	Elise LAY Anne-Laure MATAGNE Dominique VAN DE SYPE Hélène DERBAUDRENGHIEN	Patrick DE BUCQUOIS	
UWE	Xavier BEAUVOIS Didier PAQUOT	Maxime ANCION Salim CHAMCHAM Pierre ELIAS	
CSC	Christine BOUCHE Antoine DEDRY Michaël MAIRA Bernard MEURICE	Muriel RUOL	
CGSLB	Christian BOUGARD Dominique VAES	Jean-François WANSART	
FGTB	Patrick LEBRUN	Olivier FLOHIMONT Gianni INFANTI Hilal SOR	Angelo BASILE Olivier BONFOND Thomas DI PANFILO Stéphane JAUMONET Michel MATHY Olivier NYSSEN Laurent PIRNAY Joël THIRY

^(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.



Commission Finance - Institutionnel - Budgets - Simplification administrative

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission « Finances-Institutionnel-Budgets-Simplification administrative » s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2018, à savoir les 16 avril, 12 juillet, 15 octobre et 10 décembre.

Toutes ces réunions ont été organisées conjointement avec la Commission « Economie-Politiques industrielles » (EPI).

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2018, la Commission FIS a préparé les avis suivants :

- Avis A. 1363 (adopté par le Bureau le 27 avril 2018) conjoint avec la Commission EPI sur l'avant-projet de Décret modifiant diverses dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne.
- Avis A.1391 (adopté par le Bureau le 22 octobre 2018) conjoint avec la Commission EPI sur le projet d'arrêté relatif
 à l'enregistrement des entrepreneurs en assainissement des sols.

Auditions d'experts et d'invités

- Le 12 juillet (conjointement avec la Commission EPI):
 - M. Sébastien BERTRAND, Chef de Cabinet adjoint du Ministre CRUCKE, pour une présentation du budget ajusté 2018 de la Wallonie.
- Le 10 décembre (conjointement avec la Commission EPI) :
 - M. Sébastien BERTRAND, Chef de Cabinet adjoint du Ministre Jean-Luc CRUCKE, pour une présentation du budget initial 2019 de la Wallonie.

Commission spéciale germanophone

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaire de Commission	Assistante administrative
Bernd DESPINEUX	/	Corneille FRANSSEN	Inge SCHUMACHER

(*)	Membres
١.	1	ITICIIIDICO

FWA André LEDUR

UCM

UNIPS0	Jürgen STRANG Dominique VAN DE SYPE
UWE	Astrid CONVENTS Volker KLINGES Ewald PLUMANNS Erich THÖNNES
CSC	Vera HILT Stéphanie BRÜLS
CGSLB	Christophe LIBERT
FGTB	Evi NIESSEN Frédéric STRAET Renaud RAHIER

^(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.



Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission spéciale germanophone s'est réunie à 5 reprises durant l'année 2018, à savoir les 23 janvier, 27 mars, 22 mai, 25 septembre et 20 novembre.

Les travaux au sein de la Commission ont porté essentiellement sur les questions relatives au projet de transfert de l'exercice des compétences suivantes à la Communauté germanophone, à savoir l'Energie, le Logement et l'Aménagement du Territoire.

Ainsi, des membres de la Commission ont participé à la réunion du Pôle Energie le 9 octobre à l'occasion de l'examen du projet de décret relatif au transfert de l'exercice de la compétence Energie à la Communauté germanophone et à la réunion du Pôle Logement, le 11 décembre, à l'occasion de l'examen par ce dernier du projet de décret relatif au transfert de l'exercice de la compétence Logement à la Communauté germanophone, ce qui a permis d'intégrer quelques remarques spécifiques à la Communauté germanophone dans l'avis que les Pôles ont rendu sur ces dossiers.

Par ailleurs, ont également été abordés au cours des réunions de la Commission le Plan wallon d'Investissements ainsi que la préparation du Mémorandum 2019-2024 du Conseil.

Pour ce qui concerne les réunions périodiques de concertation entre partenaires sociaux germanophones et le Gouvernement de la Communauté germanophone, il y en a eu deux. Ces rencontres ont été consacrées à une information sur le budget de la Communauté germanophone ainsi qu'à une information et un échange de vues sur la mise en œuvre et le suivi du concept de développement régional en Communauté germanophone.

Par ailleurs, ces rencontres ont également permis une information sur l'état d'avancement des projets de décret relatifs à l'exercice par la Communauté germanophone de certaines compétences de la Région wallonne.

Pour terminer, mentionnons également la poursuite du travail de suivi du Pacte communautaire pour l'emploi et la formation qui a donné lieu à 5 réunions de travail.

Assemblée des Instances Bassin EFE

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Eric BUYSSENS	Jean de LAME	Bernard JOCKIN Véronique KAISER Julie MILLAN	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

Mathieu REICHLING

(*)	Membres	Invités
CSC	Bruno ANTOINE Léon DETROUX	
FGTB	Eric BUYSSENS Sabine LIBERT	
UWE	Jean de LAME	
UCM	David PISCICELLI	
BECI	Laurent SCHILTZ	
BRUXE0	Bruno GERARD	
Présidents des IBEFE	Renaud BIERLAIRE (IBEFE — Hainaut Sud) Alain BODSON (IBEFE — Verviers) Philippe DELFOSSE (IBEFE — Wallonie Picarde) Daniel FASTENAKEL (IBEFE — Bruxelles) Marc GOBLET (IBEFE — Liège) Michel GUIOT (IBEFE — Luxembourg) Dominique NOTHOMB (IBEFE — Hainaut Centre) Jacques SPELKENS (IBEFE — Brabant wallon) Fabienne TINANT (IBEFE — Namur) Françoise WIBRIN (IBEFE — Huy-Waremme)	
Représentants des Cabinets ministériels	Donat CARLIER (Ministre D. GOSUIN) Jenifer CLAVAREAU (Ministre MM SCHYNS) Audrey GRANDJEAN (Ministre D. GOSUIN) Caroline HEYLEN (Ministre I. SIMONIS) Corinne STEPHENNE (Ministre PY JEHOLET)	
FOREM		Frédéric PONSARD
BRUXELLES-FORMATION		Olivia P'TITO Corinne SPRINGAEL
DGEO		Dominique EMBRECHTS Florence MARCELLI

Assemblée des Instances Bassin EFE

IWEPS	Christine MAINGUET Frédéric VESENTINI
IBSA	Xavier DEHAIBE Morgane VAN LAETHEM
Coordinateurs IBEFE	Fabrice DEBRUYN Françoise MICHIELS
OFFA – OFFA/SFMQ	Eric HELLENDORF Anne-Marie ROBERT
Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Cheik-Bah BERTE Frederique NISOL

^(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Synthèse des travaux de l'année 2018

L'Assemblée des Instances bassin EFE s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2018, à savoir les le 26 février, le 14 mai, le 22 juin et le 22 octobre, alternativement au CESW (Liège) et au CESRBC (Bruxelles).

Instituée par l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Cocof relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement, qualifiant — Formation — Emploi, l'Assemblée des Instances bassin EFE a pour mission principale d'assurer la coordination et la cohérence dans la réalisation des missions confiées aux dix Instances bassin.

Dans cette perspective, les deux principales missions des Instances, à savoir d'une part, la production des rapports analytiques et prospectifs 2018 accompagnés des recommandations en matière d'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant sur les territoires et, d'autre part, la mise en œuvre des pôles de synergie par les Instances, ont fait l'objet d'un suivi constant par l'Assemblée.

L'articulation des travaux des Instances avec le Service Francophone des Métiers et Qualifications, ainsi qu'avec l'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies, les Cités des Métiers et l'Office francophone de la formation en alternance ont constitué des points d'attention réguliers pour l'Assemblée, tout comme la mise en place d'un lieu de centralisation des données en matière d'enseignement et de formation permettant d'alimenter les travaux des Instances bassin.

La mise en œuvre des décisions du Gouvernement wallon en matière de lutte contre le radicalisme, confiée antérieurement aux Instances bassin, a fait l'objet de différentes interventions de l'Assemblée.

Enfin, en mars 2018, l'Assemblée a été invitée à présenter son rapport d'activités et ses recommandations à la Commission de l'Education du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En juin 2018, M. E. BUYSSENS (FGTB Bruxelles) a remplacé M. J. de LAME (UWE) à la Présidence de l'Assemblée des Instances.

Les avis

En 2018, le CESW a adopté et entériné 47 avis. La liste de ces avis est présentée ci-dessous. Tous les avis sont disponibles sur le site internet.

Procédure

Le CESW remet des avis, soit parce qu'il a été consulté par le Gouvernement - régional ou communautaire - ou l'un de ses Ministres, soit d'initiative. Ces avis peuvent porter sur un avant-projet de décret ou sur toute autre matière intéressant les interlocuteurs sociaux wallons. Ils peuvent être adressés au Gouvernement wallon, mais aussi à d'autres niveaux de compétences.

Lorsqu'une demande d'avis parvient au CESW, celle-ci est d'abord instruite par le Secrétariat général, puis examinée par le Bureau, qui la transmet ensuite à la Commission concernée. Après examen au sein de la Commission (avec l'appui des Secrétariats), un projet d'avis est soumis au Bureau, qui l'approuve provisoirement, pour enfin être adopté par l'Assemblée générale. Pour des dossiers transversaux, des réunions conjointes de plusieurs Commissions sont organisées, de manière à rendre un avis global. Si, dans la plupart des cas, les interlocuteurs sociaux cherchent à remettre un avis unanime, il arrive que les positions soient divergentes. Dans ce cas, celles-ci sont mentionnées dans l'avis.

Une fois adopté, l'avis est envoyé au Gouvernement wallon (ou à toute autre instance ayant demandé l'avis du CESW). Celui-ci décide de tenir ou non compte des remarques du Conseil dans la rédaction finale du projet de décret. Certains textes font également l'objet d'un examen par d'autres instances que le CESW avant d'être transmis au Gouvernement pour une seconde lecture (la première lecture précédant souvent la demande d'avis), et enfin être soumis au vote au Parlement wallon.

Liste des avis adoptés par le CESW en 2018

Date	N°	Avis
01/02/2018	1355	Avis sur le projet de décret relatif au bail d'habitation
12/02/2018	1356	Avis sur l'avant-projet de décret relatif aux organismes assureurs
12/02/2018	1357	Avis concernant le projet d'arrêté du GW relatif à l'hébergement des personnes en difficultés sociales
12/02/2018	1358	Avis relatif au rapport technique 2015 du Fonds de l'Expérience Professionnelle
12/02/2018	1359	Avis sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation et de développement durable prises dans le cadre des compétences transférées de la Communauté française à la Région wallonne en vertu de l'article 138 de la Constitution
12/02/2018	1360	Avis sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et forêt
06/03/2018	1361	Avis sur la proposition de résolution du Parlement de Wallonie relative à la création d'une cellule de prévention et d'anticipation des restructurations
27/04/2018	1362	Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne l'instauration d'une procédure unique et d'un permis unique

Les avis

27/04/2018	1363	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne
27/04/2018	1364	Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du Décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie
14/05/2018	1365	Avis concernant l'avant-projet de décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
14/05/2018	1366	Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination
28/05/2018	1367	Avis sur l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles (réforme des APE)
28/05/2018	1368	Avis sur les certifications de qualité reconnues dans le cadre du dispositif «Chèques-formation»
11/06/2018	1369	Avis sur l'avant-projet de décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations, et l'avant-projet de décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations et réglementations
18/06/2018	1370	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil Economique Régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de Wallonie
29/06/2018	1371	Avis d'initiative relatif au Plan wallon de lutte contre la pauvreté 2017-2019
29/06/2018	1372	Avis concernant le Rapport 2016-2017 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, intitulé « Citoyenneté et pauvreté »
09/07/2018	1373	Avis sur les orientations générales quant à l'accès à la profession et le projet d'arrêté abrogeant les arrêtés royaux relatifs aux qualifications professionnelles de divers métiers
09/07/2018	1374	Avis relatif à la mission déléguée confiée à l'AEI en faveur du développement des filières et circuits courts
09/07/2018	1375	Avis conjoint du CESW et du Pôle Politique scientifique relatif au rapport d'activités 2017 de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI)
24/07/2018	1376	Avis concernant l'avant-projet d'arrêté relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
27/07/2018	1377	Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'article 12, alinéa 4 de l'arrêté du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local
27/07/2018	1378	Avis sur l'avant-projet de décret et projet d'arrêté instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur le domaine public ou la voirie publique
10/09/2018	1379	Avis concernant l'avant-projet d'arrêté modifiant diverses dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé
10/09/2018	1380	Avis concernant l'avant-projet de décret relatif à l'assurance autonomie wallonne

Les avis

24/09/2018	1381	Avis sur l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la validation des compétences
24/09/2018	1382	Avis sur l'avant-projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises
24/09/2018	1383	Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'incitant financier visant la mobilisation des demandeurs d'emploi vers la formation
24/09/2018	1384	Avis sur l'avant-projet de décret abrogeant le décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et l'arrêté du 22 juin 2017 portant exécution de ce décret
24/09/2018	1385	Avis sur l'avant-projet de décret relatif à la formation professionnelle individuelle
26/09/2018	1386	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales
08/10/2018	1387	Avis concernant l'avant-projet de décret portant modification du Livre V relatif à l'aide aux ainés du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé
08/10/2018	1388	Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé en Région wallonne
08/10/2018	1389	Avis concernant l'avant-projet de décret insérant, dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, des dispositions relatives en matière de soins palliatifs : aux plates-formes de concertation en matière de soins palliatifs et à leur fédération
08/10/2018	1390	Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties
22/10/2018	1391	Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'enregistrement des entrepreneurs en assainissement des sols
05/11/2018	1392	Avis concernant l'économie circulaire
20/11/2018	1000	
,,	1393	Avis sur l'avant-projet de décret relatif aux services de santé mentale
26/11/2018	1393	Avis d'initiative sur le dispositif Titres-services Avis d'initiative sur le dispositif Titres-services
26/11/2018	1394	Avis d'initiative sur le dispositif Titres-services Avis sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables
26/11/2018 26/11/2018	1394 1395	Avis d'initiative sur le dispositif Titres-services Avis sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations
26/11/2018 26/11/2018 10/12/2018	1394 1395 1396	Avis d'initiative sur le dispositif Titres-services Avis sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant les articles 75 et 283 du CWASS
26/11/2018 26/11/2018 10/12/2018 10/12/2018	1394 1395 1396 1397	Avis d'initiative sur le dispositif Titres-services Avis sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant les articles 75 et 283 du CWASS Avis sur l'avant-projet de décret relatif au fonctionnement de l'AViQ Avis sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises
26/11/2018 26/11/2018 10/12/2018 10/12/2018 17/12/2018	1394 1395 1396 1397 1398	Avis d'initiative sur le dispositif Titres-services Avis sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant les articles 75 et 283 du CWASS Avis sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises (dispositif Sesam) Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 mai 2012 portant exécution du décret du 27 octobre 2011 relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions pro-



3.

Les Pôles thématiques

Composition, mission et synthèse des travaux

- Pôle Aménagement du territoire
- Pôle Energie
- Pôle Environnement
- Pôle Logement
- Pôle Mobilité
- Pôle Politique scientifique
- Pôle Ruralité

Pôle Aménagement du territoire

Le Pôle Aménagement du territoire est l'organe régional qui exerce une compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Présidents	Secrétaires de	Assistantes
		Commission	administratives

Samuël SAELENS Anne VERGARI E Pierre-Hugues CHARLIER II

Benoît BRASSINE Ingrid LUTTERI Cynthia RAGOEN Mireille BEGON (depuis le 01/10) Chiran FREROTTE (du 12/03 au 30/09) Isabelle HUYSMANS †

Le Pôle Aménagement du territoire est composé, outre le président, de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants et est subdivisé en deux sections : la section « Aménagement régional » et la section « Aménagement opérationnel ».

La Section « Aménagement régional » du Pôle comporte 12 sièges répartis comme suit :

- 4 sièges pour les partenaires sociaux tels que représentés au CESE Wallonie,
- 8 sièges répartis comme suit :
 - 1 pour le représentant des pouvoirs locaux,
 - 1 pour le représentant des organisations environnementales,
 - 2 pour les représentants des intercommunales de développement,
 - 1 pour le représentant du secteur carrier,
 - 1 pour le représentant des associations d'urbanistes,
 - 1 pour le représentant de la Conférence permanente du développement territorial,
 - 1 pour le représentant du secteur agricole.

La Section « Aménagement opérationnel » du Pôle comporte 12 sièges répartis comme suit :

- 4 sièges pour les partenaires sociaux tels que représentés au CESE Wallonie,
- 28 sièges répartis comme suit :
 - 1 pour le représentant des pouvoirs locaux,
 - 1 pour le représentant des organisations environnementales,
 - 2 pour les représentants du secteur du logement,
 - 1 pour le représentant de la Fondation rurale de Wallonie,
 - 1 pour le représentant du développement urbain,
 - 2 pour les représentants des associations d'architectes.

Le Bureau est l'instance décisionnelle du Pôle Aménagement du territoire. Il est composé de :

- 1 président,
- 2 vice-présidents,
- 2 membres par section.

Pôle

Aménagement du territoire

Missions

L'article D.I.4 du Code du développement territorial (CoDT) précise que le Pôle Aménagement du territoire rend des avis sur les matières suivantes :

- Les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ainsi que sur les permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général délivrés par le Gouvernement en application du Code du développement territorial (CoDT).
- Le programme de développement rural, en application du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural.
- La création de parcs naturels, en application du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels.
- L'établissement et la révision du Schéma régional de développement commercial, en application du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.
- Les objectifs du projet au regard des objectifs visés à l'article D.I.1, §1er du CoDT et sur la qualité de l'étude des incidences :
 - pour les demandes de permis éoliens soumises à une étude des incidences sur l'environnement au sens du Code de l'Environnement;
 - pour les autres demandes de permis soumises à une étude des incidences sur l'environnement au sens du Code de l'Environnement, en cas d'absence de commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité.
- La perspective de développement urbain en application des articles L3353-1 et L3353-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Gouvernement peut soumettre au Pôle Aménagement du territoire toute question relative au développement territorial tant urbain que rural, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Le Pôle peut également remettre des avis d'initiative sur ces thématiques.

Références légales

- Le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.
- Le décret du 20 juillet 2016 formant le Code du Développement territorial (CoDT).
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du Développement territorial.
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017 portant nomination du Président, des deux Vice-Présidents, et des membres effectifs et suppléants du Pôle Aménagement du territoire.

Synthèse des travaux de l'année 2018

Réunions

En 2018, le Pôle Aménagement du territoire s'est réuni à 87 reprises dont :

- 3 réunions de la Section « Aménagement régional »,
- 25 réunions de la Section « Aménagement opérationnel »,
- 16 réunions du Bureau,
- 1 réunion de l'Assemblée générale,
- 12 réunions de groupes de travail.

Pôle Aménagement du territoire

Avis

En 2018, le Pôle a émis 107 avis qui se répartissent de la manière suivante :

- 26 avis relatifs à des documents de planification en matière d'aménagement du territoire (plan de secteur, plan communal d'aménagement, mise en œuvre de zone d'aménagement communal concerté);
- 12 avis relatifs à des outils d'aménagement opérationnel (sites à réaménager, rénovation et revitalisation urbaines);
- 1 avis sur l'utilisation des budgets 2018 consacrés aux outils d'aménagement opérationnels ;
- 18 avis relatifs à des programmes communaux de développement rural;
- 38 avis relatifs à des demandes de permis soumises à études d'incidences sur l'environnement;
- 10 avis relatifs à des réglementations wallonnes ou des matières de politique générale et transversale, dont notamment :
 - l'avant-projet de décret instituant le Code de la gestion des ressources du sous-sol (conjointement avec les Pôles Energie et Environnement),
 - l'avant-projet de décret relatif au Livre III du Code de l'Environnement contenant le Code du permis d'environnement et modifiant le décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (conjointement avec le Pôle Environnement),
 - le projet de guide méthodologique à l'attention des auteurs de projets et bureaux d'étude « Prendre en compte la faune et la flore protégées dans les projets » (conjointement avec les Pôles Ruralité et Environnement),
 - l'avant-projet de décret relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes, le projet d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice de certaines compétences en matière d'aménagement du territoire (conjointement avec le Pôle Environnement),
 - le Schéma de Développement du Territoire (conjointement avec le Pôle Environnement),
 - l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du Code du Développement territorial (conjointement avec le Pôle Environnement).
- 2 avis d'initiative : le premier sur l'utilisation des budgets en matière d'outils d'aménagement opérationnel et le second, en collaboration avec le Pôle Environnement, sur le développement éolien en Wallonie.

Auditions

Dans le cadre ses travaux, le Pôle auditionne systématiquement tous les porteurs des projets pour lesquels son avis est sollicité. Certaines auditions ont été organisées conjointement avec d'autres Pôles (Environnement, Ruralité...).

Il a également auditionné, le 9 janvier, le Président et le Vice-Président de la Fédération des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement (FedEIE), sur l'évaluation des incidences sur l'environnement en Wallonie. Cette audition a été organisée dans le cadre de la formation continue de ses membres.

Tous les avis rendus par les Pôles thématiques sont disponibles sur le site internet.



Pôle Aménagement du territoire

Travaux et réflexions

En 2018, le Pôle Aménagement du territoire a élaboré son projet de règlement d'ordre intérieur, en concertation avec le CESW et les autres Pôles.

Le Pôle a également déterminé ses priorités relatives à l'aménagement du territoire qui seront explicitées dans le Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques, élaboré en vue des élections régionales du 26 mai 2019.

Le 21 novembre, les membres du Pôle ont rencontré leurs homologues flamands et bruxellois lors d'une réunion avec le Strategische Adviesraad - Ruimtelijke ordening - Onroerend erfgoed (SARO) et la Commission Régionale de Développement (CRD) pour débattre des défis futurs en matière de politique d'aménagement territorial. Quatre thèmes étaient au centre des débats :

- 1. polycentrisme, optimalisation et qualité territoriale ;
- 2. densification, optimalisation et qualité territoriale;
- 3. mobilité/réseaux de transports;
- 4. gouvernance.

Cette journée fut l'occasion pour les membres des trois conseils consultatifs d'échanger sur les politiques — très différentes — mises en place au niveau de leur région en matière d'aménagement du territoire et de mener ensemble une réflexion sur les grandes orientations stratégiques développées dans les schémas régionaux de développement territorial.

Pôle Energie

Le Pôle Energie est un organe consultatif chargé de remettre des avis en matière de politique énergétique à la demande du Gouvernement, à la demande de l'administration régionale de l'énergie, de la CWAPE ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente

Secrétaires de Commission

Marianne DUQUESNE

Philippe COMPAGNIE
Fabienne DIDEBERG

Assistante administrative
Yasmine HIJAZI

Le Pôle est composé de 22 membres désignés par le Gouvernement :

- 6 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie;
- 2 représentants des consommateurs résidentiels et un représentant des gros consommateurs ;
- 2 représentants des pouvoirs locaux et un représentant des C.P.A.S, sur proposition respectivement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de la Fédération des C.P.A.S.;
- 1 représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement et un représentant des associations actives dans le domaine de l'énergie ;
- 4 représentants des producteurs, dont un représentant des producteurs centralisés, un représentant des producteurs d'énergie renouvelable, un représentant des producteurs d'énergie à partir de cogénération de qualité et un représentant des auto-producteurs;
- 3 représentants des gestionnaires des réseaux de transport local et de distribution ;
- 2 représentants des fournisseurs de gaz et d'électricité.

Missions

Conformément à l'article 51 §1er du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, le Pôle est chargé de :

- de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement ou d'initiative, portant, d'une part, sur des notes d'orientation du Gouvernement ou sur des questions de protée générale ou stratégique et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire qui concerne la matière de l'énergie;
- de remettre, à la demande de la CWAPE ou de la Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire,
 Logement, Patrimoine et Energie du Service public de Wallonie, un avis sur toute question qui lui est soumise par ces dernières.

Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.



Références légales

- Décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative
- Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
- Décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

Synthèse des travaux de l'année 2018

Avis

Le Pôle a rendu 12 avis portant sur les dossiers suivants :

- l'avant-projet de Décret-programme volet « Energie » ;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue du déploiement des compteurs intelligents et de la flexibité;
- le plan wallon d'investissement UREBA Exceptionnel;
- le transfert des compétences non régulatoires de la CWaPE à la DGO4 Avant-projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 et le décret du 19 décembre 2001 ;
- les primes aux investissements économiseurs d'énergie et de rénovation de logement. Projet d'arrêté du Gouvernement instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement et projet d'arrêté du Gouvernement relatif à l'audit logement*;
- l'avant-projet de décret instituant le code de la gestion des ressources du sous-sol**;
- l'avant-projet de décret relatif à l'exercice par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif au marché régional de l'électricité, avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'AGW du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif au marché régional de l'électricité, avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'AGW du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération;
- l'avant-projet d'AGW présentant l'avant-projet de décret modifiant les décrets du 12 avril 2001 (marché de l'électricité) et du 19 janvier 2017 (méthodologie tarifaire développement autoconsommation) et du 19 décembre 2002 (marché du gaz). Avant-projet d'AGW modifiant l'AGW du 17 septembre 2015 relatif aux lignes directes électriques Avant-projet d'AGW relatif aux conduites directes de gaz Avant-projet d'AGW relatif aux réseaux fermés professionnels de gaz et d'électricité;
- le projet d'AGW relatif à la licence de fourniture de services de flexibilité, projet d'AGW modifiant l'AGW du 8
 janvier 2009 relatif au service régional de médiation pour l'énergie
- l'avant-projet d'AGW modifiant l'AGW du 30 mars 2006 relatif aux OSP dans le marché de l'électricité, l'AGW du 30 mars 2006 relatif aux OSP dans le marché du gaz et AGW du 21 mars 2002 relatif à la licence de fourniture d'électricité

^(*) Avis rendu conjointement avec le Pôle Logement,

^(**) Avis rendu conjointement avec le Pôle Aménagement du territoire et le Pôle Environnement

Pôle Energie

Auditions

Afin de présenter les projets soumis à consultation, les auditions suivantes ont été organisées :

Le 27 février :

 M. Quentin FALMAGNE, du Cabinet du Ministre de l'Energie, sur le déploiement des compteurs intelligents et de la flexibilité.

Le 18 juin :

 Mme Anne-France DEPIERREUX et M. Nicolas THISQUEN, du Cabinet du Ministre de l'Energie, sur le programme UREBA Exceptionnel).

Le 29 août :

 Mme Valériane GILLIAUX, collaboratrice du Ministre de l'Environnement, sur le code de la gestion des ressources du sous-sol.

Le 31 août :

 M. Xavier NINANE, collaborateur du Ministre de l'Energie et M. Gauthier PIRON, collaborateur de la Ministre du Logement, sur les primes rénovation logement et primes PEB.

Le 9 octobre :

M. Nicolas THISQUEN et Mme Kristel GALLOY, du Cabinet du Ministre de l'Energie, sur les transferts de compétences en matière d'énergie à la Communauté germanophone et sur la réforme du système des certificats verts.

Le 15 novembre :

Mme Anne-France DEPIERREUX, M. Frank GERARD et M. Nicolas THISQUEN, du Cabinet du Ministre de l'Energie, sur la licence de fourniture de services de flexibilité, notification des accords de branche, réseaux fermés professionnels, lignes directes et autoconsommation collective.

Le 3 décembre :

M. Quentin FLAMAGNE, du Cabinet du Ministre de l'Energie, sur la simplification de la facture d'électricité.

Travaux et réflexions

Le 18 juin, M. Luc Warichet (RESA) a présenté au Pôle le projet pilote « Merygrid ».

es memanques

Pôle Environnement

Le Pôle Environnement est un organe consultatif chargé de remettre des avis dans différentes matières relatives à l'environnement à la demande du Gouvernement, de l'Administration régionale, de Collèges communaux ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente	Premiers Vice-Président(e)s	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Cécile NEVEN	Audrey MATHIEU Claude PUTS	Sébastien COOLS Gérard FABRINETTI	Tonia BOUNAMEAU Chiran FREROTTE (de mars à août)
	Vice-Président(e)s	Anne-Catherine KLINKENBERG* Stéphanie LANGE	Isabelle HUYSMANS † (jusque janvier)
	Clément LAURENT Ann NACHTERGAELE	Ingrid LUTTERI Geoffrey MELOTTE**	
	Sylvie VERTONGEN	Cynthia RAGOEN	

Frédéric ROUXHET

Le Pôle est composé de 17 membres permanents :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du CESW ;
- 4 représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement;
- 2 représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'UVCW;
- 2 membres, issus des Universités actives en Région wallonne et reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, dont les compétences doivent couvrir l'un des domaines suivants :
 - écologie, sciences naturelles ;
 - agronomie, sylviculture, ressources du sous-sol;
 - économie et droit de l'environnement ;
 - sciences appliquées : pollutions industrielles, gestion des eaux, gestion de la qualité de l'air, gestion des déchets;
 - santé publique, toxicologie ;
- 1 représentant des consommateurs, sur proposition des associations représentatives des consommateurs.

En cas de dossier relatif à la politique de l'eau, siège au sein du Pôle, la section « Eau », composée de 10 membres additionnels :

- 8 membres représentant le secteur de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement et du démergement, sur proposition d'Aquawal;
- 1 représentant des organisations représentatives des pêcheurs ;
- 1 représentant des contrats de rivières.

^{*} En interruption de carrière depuis août 2018.

^{**} Depuis août 2018, en remplacement d'A.-C. KLINKENBERG.

Pôle Environnement

En cas de dossier relatif à la politique des déchets, siège au sein du Pôle, la **section « Déchets », composée de 9 membres additionnels** :

- 3 représentants de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets;
- 2 représentants des associations professionnelles des opérateurs de droit privé du secteur des déchets;
- 2 représentants des secteurs de la chimie, des cimenteries, de l'électricité, des fabrications métallurgiques, de la construction, de la sidérurgie, de l'industrie de la récupération de l'emballage ou du traitement des déchets, et dont le secteur n'est pas représenté par les interlocuteurs sociaux;
- 1 représentant de l'économie sociale active dans le secteur de l'environnement ;
- 1 représentant de l'Institut scientifique de Service public.

En cas de dossier relatif à la politique des sols, siège au sein du Pôle, la **section « Sols », composée de 9 membres additionnels** :

- 3 représentants du secteur industriel ;
- 2 représentants d'organismes chargés de la production et de la distribution d'eau, sur proposition d'Aquawal;
- 1 représentant de l'association professionnelle représentant le secteur de l'assainissement des sols ;
- 1 représentant de l'association professionnelle représentant le secteur des bureaux d'études;
- 1 représentant de la Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement ;
- 1 représentant de l'Institut scientifique de Service public.

Note: Dans les sections « Eau », « Déchets » et « Sols », il y a 1 membre supplémentaire représentant d'associations d'agriculteurs, d'horticulteurs et d'éleveurs, si le secteur n'est pas représenté par les interlocuteurs sociaux.

Missions

Le Pôle est chargé de remettre des avis dans différentes matières relatives à l'environnement à la demande du Gouvernement, de l'Administration régionale, de Collèges communaux ou d'initiative.

Le Pôle est ainsi chargé de remettre des avis sur :

- les notes d'orientation, les textes à portée générale ou stratégique du Gouvernement;
- les avant-projets de décrets et d'arrêtés relatifs à l'environnement, à la politique de l'eau, des déchets et des sols ;
- les dossiers prévus par le Code de l'Environnement et notamment :
 - les demandes de permis soumises à étude des incidences sur l'environnement (permis d'environnement, unique, intégré, d'urbanisme, d'urbanisation);
 - le rapport sur l'état de l'environnement wallon ;
 - le plan de gestion des déchets ;
 - le programme wallon de réduction des pesticides ;
 - les plans de gestion par district hydrographique;
 - le plan de gestion des risques d'inondation ;
 - le programme de gestion durable de l'azote en agriculture ;
 - les incidences transfrontières des projets, plans et programmes ;
 - les conventions environnementales ;

Pôle Environnement

- 4° les dossiers prévus par le Code du Développement territorial :
 - les plans de secteur ;
 - le schéma de développement du territoire ;
 - les schémas communaux, pluri-communaux et d'orientation locaux ;
- 5° les dossiers prévus par d'autres législations, et notamment :
 - les aménagements fonciers ruraux ;
 - les plans d'aménagement forestier ;
 - les parcs naturels ;
 - le plan air-climat-énergie ;
 - le programme wallon de développement rural;
 - les plans urbains de mobilité;
 - les projets de classification des terrils ;
 - le schéma régional de développement commercial et les schémas communaux de développement commercial.

Références légales

 Décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.

Synthèse des travaux de l'année 2018

Structuration du Pôle

Pour exercer ses missions, le Pôle a institué les structures suivantes :

- l'Assemblée générale, composée des membres permanents et additionnels des Sections « Eau », « Déchets » et « Sols », à qui sont confiés les dossiers transversaux ;
- deux Assemblées composées des membres permanents :
 - l'Assemblée « Evaluation des incidences sur l'environnement », à qui est confié l'examen des projets soumis à étude d'incidences, les documents d'aménagement du territoire et des plans/programmes locaux;
 - l'Assemblée « Politique générale », à qui sont confiés tous les dossiers non traités par les autres Assemblées;
- trois Assemblées composées des membres permanents et de membres additionnels de Sections
 - l'Assemblée « Eau », composée des membres permanents et des membres additionnels de la Section « Eau », à
 qui sont confiés les dossiers relatifs à la politique de l'eau ;
 - l'Assemblée « Déchets », composée des membres permanents et des membres additionnels de la Section « Déchets », à qui sont confiés les dossiers relatifs à la politique des déchets ;
 - l'Assemblée « Sols », composée des membres permanents et des membres additionnels de la Section « Sols », à qui sont confiés les dossiers relatifs à la politique des sols;
- un Bureau, chargé d'organiser le Pôle;
- des groupes de travail, que chaque Assemblée peut créer en son sein.

Pôle Environnement

Réunions

En 2018, le Pôle Environnement s'est réuni à 185 reprises.

Dans le cadre ses travaux, le Pôle invite de manière quasi systématique les porteurs des projets (voire les auteurs des documents d'évaluation des incidences sur l'environnement) pour lesquels son avis est sollicité. Certaines auditions ont été organisées conjointement avec d'autres Pôles (Aménagement du territoire, Ruralité...).

Avis

Le Pôle a remis 128 avis:

- 97 avis relatifs à l'évaluation des incidences sur l'environnement;
- 25 avis relatifs aux politiques de l'eau, des déchets, des sols, transversales et autres ;
- 1 avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie (en collaboration avec le Pôle Aménagement du territoire).

Avis relatifs à l'évaluation des incidences sur l'environnement

Les 97 avis relatifs à l'évaluation des incidences sont répartis entres les 3 grandes catégories qui suivent.

- 58 avis sur des projets soumis à étude d'incidences
 - 13 projets liés à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, aux activités commerciales et de loisirs ;
 - 13 projets en matière d'énergie ;
 - 13 projets industriels;
 - 6 projets d'infrastructures ;
 - 6 projets agricoles ;
 - 2 projets en matière de gestion des déchets ;
 - 5 projets en procédure de recours.
- 27 avis sur des documents d'aménagement
 - 12 modifications de plans de secteur ;
 - 10 plans communaux d'aménagement ;
 - 3 sites à réaménager;
 - 1 schéma de développement communal;
 - 1 périmètre de remembrement urbain.
- 12 avis sur des plans et programmes locaux
 - 8 plans d'aménagement forestier;
 - 2 plans urbains de mobilité;
 - 1 aménagement foncier rural ;
 - 1 parc naturel.

Pôle Environnement

Avis relatifs aux politiques transversales

Le Pôle Environnement a rendu 3 avis sur les dossiers suivants :

- l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et forêt;
- l'avant-projet de décret relatif à la délinquance environnementale;
- la Note de prospective 2018.

Avis relatifs à la politique de l'eau

10 avis sur:

- l'avant-projet d'arrêté relatif à l'agrément et aux conditions d'utilisation des systèmes de traitement des effluents phytopharmaceutiques;
- l'avant-projet d'arrêté modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau, et relatif à l'ajustement des valeurs seuils de bon état des eaux souterraines concernant certains métabolites de pesticides ainsi qu'au renforcement de la procédure en cas de dépassement de la norme en pesticide;
- les projets de 53 modifications de plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique ;
- l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément des personnes effectuant un forage ou un équipement de puits destiné à une future prise d'eau souterraine, à l'installation de sondes géothermiques, à la reconnaissance géologique, à la prospection, à l'implantation de piézomètres et modifiant divers arrêtés;
- l'avant-projet d'arrêté adoptant le modèle de contrat de service d'assainissement industriel et modifiant diverses dispositions du Code de l'Eau et de l'arrêté du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (avis conjoint avec le Comité de Contrôle de l'Eau);
- I'avant-projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement, constituant le Code de l'eau, et instaurant une certification «EAU» des bâtiments, dénommée «CERTIBEAU» ;
- l'avant-projet d'arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement, constituant le Code de l'eau, en vue d'améliorer la protection des prises d'eau de surface potabilisable et des prises d'eau souterraine ;
- les projets de 10 modifications de plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique ;
- l'avant-projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement, constituant le Code de l'eau, et relatif à la protection de la ressource en eau (avis conjoint avec le Pôle Ruralité (Sections « Agriculture, agroalimentaire et alimentation », « Nature » et « Pêche »);
- le projet d'arrêté relatif à l'utilisation d'huile biodégradable en forêt.

Pôle Environnement

Avis relatifs à la politique des déchets

3 avis ont été rendus sur les dossiers suivants :

- l'avant-projet d'arrêté modifiant les conditions sectorielles relatives aux crématoriums et modifiant l'arrêté du 30 juin 1994 relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en ce qui concerne la responsabilité élargie des producteurs, l'obligation de rapportage et l'obligation de participation, ainsi que divers décrets en la matière;
- le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 juillet 2007 concernant les transferts de déchets.

Avis relatifs à la politique des sols

2 avis sur:

- l'avant-projet d'arrêté relatif à la gestion et l'assainissement des sols ;
- l'avant-projet d'arrêté modifiant l'annexe 1 du décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols

Avis relatifs à d'autres politiques

12 avis concernant d'autres politiques ont été rendus par le Pôle Environnement, dans certains cas, conjointement avec d'autres Pôles. Les dossiers portent sur :

- le schéma de développement territorial Etat d'avancement du rapport sur les incidences environnementales (avis conjoint avec le Pôle Aménagement du territoire) ;
- l'avant-projet de décret relatif à la qualité de l'air intérieur ;
- l'avant-projet de décret relatif à la lutte de la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules;
- l'avant-projet d'arrêté fixant les conditions de diffusion du son amplifié électronique dans les établissements ouverts au public;
- le schéma de développement territorial Etat d'avancement du rapport sur les incidences environnementales second état d'avancement (avis conjoint avec le Pôle Aménagement du territoire);
- l'avant-projet d'arrêté portant sur les conditions sectorielles et les études acoustiques pour parcs éoliens Contenu du rapport sur les incidences environnementales;
- l'avant-projet de décret instituant le code de la gestion des ressources du sous-sol (avis conjoint avec les Pôles Aménagement du territoire et Energie);
- l'avant-projet de décret relatif au Livre III du Code de l'Environnement contenant le Code du permis d'environnement et modifiant le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (avis conjoint avec le Pôle Aménagement du territoire);
- le projet de guide méthodologique à l'attention des auteurs de projets et bureaux d'étude «Prendre en compte la faune et la flore protégées dans les projets» (avis conjoint avec les Pôle Aménagement du territoire et Ruralité (Section «Nature»));

Pôle Environnement

- l'avant-projet de décret relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes, le projet d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice de certaines compétences en matière d'aménagement du territoire et l'avant-projet de décret portant assentiment au dit accord (avis conjoint avec le Pôle Aménagement du territoire);
- l'avant-projet d'arrêté adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, § 2, alinéa 4, du Code du Développement territorial;
- le schéma de Développement du territoire : projet et rapport sur les incidences environnementales.

Avis d'initiative

Le développement éolien en Wallonie (ENV.18.69.AV du 23/07/2018, conjoint avec le Pôle Aménagement du territoire)

Pôle Logement

Le Pôle Logement est un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations en matière de logement à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Chantal BERTOUILLE	Omer LALOUX	Rudi CLAUDOT Charlotte TILMAN	KORVORST Muriel

Conformément à l'article 200, § 2 du Code du Logement et de l'Habitat durable, le Pôle est composé de 32 membres selon la répartition suivante :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie;
- 8 représentants du secteur résidentiel dont un représentant des locataires, un représentant des propriétaires, un représentant des notaires, un représentant des architectes, deux représentants du monde associatif dont le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, un représentant des associations actives dans le secteur des aînés et un représentant des organisations représentatives de l'environnement;
- 3 représentants des pouvoirs locaux, dont deux sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et un sur proposition de la Fédération des CPAS;
- 2 représentants d'organismes à finalité sociale visés au Chapitre VI du Titre III;
- 2 représentants des sociétés de logement de service public ;
- 3 membres issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dont les programmes d'études ou de recherches touchent à la politique du logement, et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;
- 6 représentants des opérateurs de mise en œuvre du droit au logement créés par le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable dont deux représentants de la Société wallonne du Logement, deux représentants de la Société wallonne du Crédit social, deux représentants du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

En outre, un représentant du Département du Logement de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie du Service public de Wallonie assiste aux réunions du pôle avec voix consultative.



Missions

Conformément à l'article 200 § 1er du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable (CWLHD), le Pôle est chargé :

- d'évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements ;
- d'élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement ;
- de constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement;
- d'élaborer et de publier des études et des diagnostics ;
- de contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminées par le Gouvernement wallon;
- de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative, portant, d'une part, sur des notes d'orientation du Gouvernement wallon ou sur des textes à portée générale ou stratégique et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire qui concernent la matière du logement.

Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est également chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, tel que modifié par celui du 16 février 2017 modifiant le Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative;
- Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2017 portant nomination du président, d'un vice-président et des membres effectifs et suppléants du Pôle Logement dans le cadre de la fonction consultative.

Synthèse des travaux de l'année 2018

Le Pôle Logement s'est réunie à 13 reprises, à savoir les 20 février (deux fois), 24 avril, 29 mai, 26 juin, 10 juillet, 28 août, 31 août, 11 septembre (deux fois), 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre.

La première réunion (20 février) était consacrée à l'installation du Pôle en présence de Mme Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

Deux autres réunions (31 août, 11 septembre) ont été organisées conjointement avec le Pôle Energie pour la présentation et la préparation de l'avis sur les primes aux investissements d'énergie et de rénovation de logement.

Pôle Logement

Avis

Au cours de l'année 2018, le Pôle Logement a rendu des avis sur les dossiers suivants :

- l'avant-projet de décret programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et forêt mesures relatives au logement (articles 357 à 377).
- la proposition de résolution visant à créer une norme d'aptitude intergénérationnelle de l'habitat (ApIH) et à mettre en place un système «Qualipack».
- la proposition de résolution visant à la mise en place d'un mécanisme d'octroi de prêts à taux zéro pour les jeunes ménages dans le cadre d'une acquisition immobilière et pour les personnes âgées et/ou affectées d'un handicap dans le cadre de l'adaptation de leur logement.
- l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements d'utilité publique par la Société wallonne du Logement (SWL) et par les Sociétés de logement de service public (SLSP).
- la proposition de résolution invitant le Gouvernement wallon à lancer un programme exceptionnel de création et d'entretien de logements.
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement et sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'audit logement (avis conjoint avec le Pôle Energie).
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon instaurant une assurance contre le risque de perte de revenus pour cause de perte d'emploi ou d'incapacité de travail.
- I'avant-projet de décret visant à insérer la notion d'habitation légère dans le CWLHD.
- l'avant-projet de décret relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de logement.
- l'avant-projet de décret organisant le rapprochement des missions dévolues à la SWL, à la Société wallonne de crédit social (SWCS) et le CEHD au sein de l'Agence wallonne de l'Habitation durable.

Auditions

Dans le cadre de ses travaux, le Pôle a entendu les experts suivants :

Le 29 mai :

Mme Stéphanie CASSILDE, Chargée de recherche au CEHD, M. Olivier DECHENE, Directeur-gérant de Centr'Habitat et Président de l'Association wallonne du logement (AWAL), M. Olivier GOBERT, Collaborateur scientifique au CEHD, et M. Daniel POLLAIN, porte-parole de la SWL, pour une présentation intitulée Chiffres-clés: enjeux et défis du logement public en Wallonie.

Le CESW a consacré à ce sujet, le dossier de la revue Wallonie n°139 paru en octobre 2018, intitulé «Le logement public en Wallonie : diagnostic et perspectives».

Le 26 juin :

- Mme Pascale THYS, coordinatrice de l'asbl Habitat et Participation, pour une présentation intitulée «Une alternative au logement : l'habitat groupé et solidaire».
- M. Vincent WATTIEZ, animateur du Réseau brabançon pour le droit au logement, pour une présentation intitulée
 L'habitat Léger, une solution valable et viable à la crise du logement et un changement dans l'art d'habiter.

Pôle Logement

Le 10 juillet :

M. Olivier VANDENHOUTE, Conseiller au Cabinet DE BUE, pour un exposé sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements d'utilité publique par la SWL et les SLSP (reçu lors de la demande d'avis).

Le 31 août :

M. Xavier NINANE, Conseiller au Cabinet CRUCKE, et M. Gauthier PIRON, Attaché au Cabinet DE BUE, pour un exposé sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement et sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'audit logement (reçus lors de la demande d'avis).

Le 13 novembre :

- M. Gauthier PIRON, Attaché au Cabinet DE BUE, pour un exposé sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon instaurant une assurance contre le risque de perte de revenus pour cause de perte d'emploi ou d'incapacité de travail et sur l'avant-projet de décret visant à insérer la notion d'habitation légère dans le CWLHD (reçu lors de la demande d'avis).
- M. Vincent SCIARRA, Directeur général du Fonds du Logement, pour une présentation intitulée «Le Fonds du logement, sa contribution à la politique régionale».
- Mme Marie-Noëlle LEBEAU, chargée de mission au Fonds du Logement, pour une présentation intitulée «Les régies de quartier, organismes d'insertion par le logement».
- Mme Anne-Catherine RIZZO, Directrice de l'asbl RELOGEAS, pour une présentation intitulée «Les associations de promotion du logement : l'humain au cœur de la brique, l'accompagnement technico-social en matière d'habitat au service des publics les plus précaires».
- M. Alexandre BORSUS, coordinateur de l'Union professionnelle des agences immobilières sociales, pour une présentation intitulée «Les agences immobilières sociales, un vecteur du développement du logement pour les ménages de catégories 1 et 2 en Wallonie».

Le 11 décembre :

- Mme Pascale THYS, coordinatrice de l'asbl Habitat et Participation, et M. Thomas DAWANCE, de la plateforme des Community land trust, pour une présentation intitulée «Les Community land trust en Belgique».
- M. Jean-François MAYERUS, Conseiller au Cabinet DE BUE, pour un exposé sur l'avant-projet de décret relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de logement (reçu lors de la demande d'avis).
- M. Régis DOYEN, Chef de cabinet adjoint de la Ministre DE BUE, et Mme Sandra PARRINELLO, Conseillère au sein de ce Cabinet, pour un exposé sur l'avant-projet de décret organisant le rapprochement des missions dévolues à la SWL, à la SWCS et au CEHD au sein de l'Agence wallonne de l'Habitation durable (reçus lors de la demande d'avis).

Travaux et réflexions

Le Pôle a adopté une note présentant d'une part, des structures et experts à inviter dans le cadre d'une veille transversale permanente sur l'état de la politique du logement et, d'autre part, une série de thématiques relatives à celle-ci à examiner en vue d'une éventuelle remise d'un avis d'initiative.

Il a également travaillé à l'élaboration d'un règlement d'ordre intérieur et d'un mémorandum à l'attention du futur Gouvernement wallon. Ces travaux sont poursuivis en 2019.

Pôle Mobilité

Le Pôle Mobilité est un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations en matière de mobilité à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Yvon LOYAERTS	/	Philippe COMPAGNIE Charlotte TII MAN	Muriel KORVORST

Le Pôle est composé de 21 membres désignés par le Gouvernement selon la répartition suivante :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du CESW ;;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du Service public de Wallonie ;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques du Service public de Wallonie;
- 1 représentant de la Société régionale wallonne du Transport ;
- 1 représentant de la Société wallonne des Aéroports ;
- 1 représentant de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures ;
- 2 représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement;
- 2 représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie;
- 1 représentant des intercommunales de développement économique, sur proposition de Wallonie-Développement;
- 1 représentant des ports autonomes ;
- 2 représentants des usagers, sur proposition des organisations représentatives de ces usagers.

Missions

Le Pôle Mobilité est chargé de remettre des avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, portant sur :

- les notes d'orientation du Gouvernement, d'une part, et les avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire, d'autre part, concernant la politique régionale de mobilité ;
- les planifications stratégiques en matière de mobilité régionale ;
- toute question intéressant les transports publics de personnes par route en Région wallonne et ce, dans le cadre d'une étroite coordination avec les autres modes de transport le cas échéant ;
- toutes missions prévues par le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales.



A la demande du Gouvernement, le Pôle Mobilité est chargé de remettre des avis portant sur :

- le plan pluriannuel d'investissement, le plan de transport de la Société nationale des Chemins de fer belges et le plan pluriannuel d'investissement d'Infrabel ;
- toute autre matière relative au transport et à la mobilité déterminée par le Gouvernement.

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative modifié par le décret modificatif du 16 février 2017
- Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 portant désignation des membres effectifs et suppléants du Pôle Mobilité

Synthèse des travaux de l'année 2018

Avis

Le Pôle Mobilité a rendu un avis sur l'avant-projet de décret relatif à la création et à l'exploitation des aéroports dont la SOWAER est propriétaire et modifiant le décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne

Auditions

Afin de présenter les projets soumis à consultation, les auditions suivantes ont été organisées :

Le 3 juillet 2018 :

M. Didier CASTAGNE, du SPW Mobilité, sur le Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération de Liège;

Le 28 août 2018 :

 M. Nicolas THISQUEN, Chef de Cabinet adjoint du Ministre J-L. CRUCKE, sur la philosophie et grands axes de la réforme envisagée pour les aéroports wallons, visant à la mise en œuvre d'un régime de régulation en remplacement du régime de concession;

Le 13 novembre 2018 :

- M. Thierry BERTHET, de la Cellule de développement territorial, sur le projet de schéma de développement du territoire :
- M. Jean-Christophe JAUMOTTE, sur l'avant-projet d'arrêté adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, alinéa 4, du CoDT;

Le 15 novembre 2018 :

 Monsieur Didier CASTAGNE, Madame Sophie TILMAN, Monsieur Pierre TACHERON et Monsieur Bruno BIAN-CHET, sur le projet de Plan Urbain de Mobilité de l'agglomération de Liège et de RIE.

Travaux et réflexions

Les membres du Pôle se sont accordés sur la nécessité de pouvoir se prononcer sur différents documents stratégiques en matière de mobilité : la Stratégie régionale de Mobilité, le Contrat de Service public de l'OTW, les Plans Infrastructures et d'Investissements 2019-2024.Le Pôle a dès lors transmis un courrier aux Ministres concernés pour demander à être officiellement consulté sur ces documents en temps utile et aux étapes-clés du processus.

Parallèlement à ces démarches, le Pôle a entamé une première réflexion pour cibler des sujets sur lesquels il pourrait se pencher d'initiative, en faisant si nécessaire le lien avec d'autres matières et/ou acteurs et en prenant en compte la notion de développement durable.

Pôle Politique scientifique

Le Pôle Politique Scientifique est un organe consultatif chargé de remettre des avis en matière de Politique scientifique, de recherche et d'innovation à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Jean-Christophe RENAULD	Didier PAQUOT	Fabienne DIDEBERG Sylviane NIVELLE	Yasmine HIJAZI

Le Pôle est composé de :

- 10 représentants des interlocuteurs sociaux ;
- 6 membres issus des Universités actives en Région wallonne ;
- 2 membres issus des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne ;
- 2 représentants des centres de recherche ;
- 1 représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement.

L'administrateur général de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique assiste aux réunions du Pôle avec voix consultative.

Le mandat des membres est de 5 ans.

Le Pôle élit en son sein un Président et un vice-Président. Ces mandats sont exercés en alternance tous les trente mois par un représentant de l'enseignement supérieur ou des centres de recherche, et un représentant des interlocuteurs sociaux.

Missions

Le Pôle est chargé des missions suivantes, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement :

- remettre des avis concernant la politique scientifique portant, d'une part, sur les notes d'orientation du Gouvernement et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire;
- proposer les moyens à mettre en œuvre en vue de favoriser le développement et la coordination efficace des activités de recherche scientifique et technologique, tant dans le secteur économique que dans le secteur académique et ce, en rapport avec les besoins économiques, sociaux et environnementaux de la Région;
- formuler, pour l'élaboration du budget de la Région, des suggestions concernant le financement de la politique scientifique;
- conseiller le Gouvernement concernant la participation de la Région aux activités de recherche scientifique et technologique nationales, interrégionales et internationales;
- évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région ;
- rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ;
- faire au Gouvernement toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

Pôle Politique scientifique

Références légales

 Décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative

Synthèse des travaux de l'année 2018

Avis

Le Pôle Politique scientifique a rendu 8 avis sur les dossier suivants :

- les nouvelles modalités de financement de la valorisation des résultats de recherche issus du financement public en Wallonie;
- l'avant-projet d'arrêté relatif à la mise en place d'une nouvelle prime pour les PME Horizon 2020 ;
- le rapport d'activités 2017 de l'IWEPS ;
- le rapport d'activité 2017 AEI * ;
- la demande de reconnaissance de l'Ecole Royale Militaire comme organisme public de recherche ;
- la demande de reconnaissance de l'Institut Von Karman comme organisme public de recherche ;
- le projet de convention unique DIFST concernant les experts valorisateurs, les brevets et les proof of concept (avis rendu d'initiative);
- le fonctionnement des jurys mis en place dans le cadre des appels CWALity DE et FIRST Spin off (avis rendu d'initiative).

Auditions

Afin de compléter son information, le Pôle a organisé plusieurs auditions sur des thématiques ayant un lien direct avec les actions et programmes sur lesquels il est appelé à rendre des avis.

Le 27 avril :

les programmes cadre européens de R&D, par M. Pierre FIASSE du NCP Wallonie;

Le 22 juin :

- la mesure FIRST « Spin-offs », par M. Olivier VANDE VIJVER du réseau LIEU ;
- le rapport d'activités 2017 de l'IWEPS, par M. Sébastien BRUNET de l'IWEPS;
- le rapport d'activités 2017 de l'AEI par Mme Véronique CABIAUX de l'AEI;

Le 30 novembre :

 les crédits budgétaires affectés au soutien, à la valorisation et à la promotion de la R&D en Wallonie, par Mme Isabelle PIERRE de la DGO6.

^{*} Avis rendu conjointement avec le CESW

Pôle Politique scientifique

Travaux et réflexions

Le Pôle Politique scientifique a parmi ses missions l'obligation d'évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région. En 2018, le Pôle a rédigé le rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016-2017, qui est le septième exercice de ce genre (voir également en page 117).

Ce rapport d'évaluation est disponible sur le site internet (www.cesewallonie.be).

Représentations extérieures

Le Pôle a été représenté dans divers Comités, Commissions et Jurys extérieurs, à savoir :

- les Comités de sélection des programmes CWALity, FIRST Spin-off, Coopilot et Infrastructures entreprises ;
- la Commission d'agrément des centres de recherche agréés ;
- la Commission scientifique et technique de l'ISSEP;
- le Comité de suivi des programmes opérationnels FEDER et FSE pour la période de programmation 2014-2020.

Pôle Ruralité

Le Pôle Ruralité est l'organe consultatif chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de remettre des avis relatifs à la ruralité en général, mais également, par le biais de ses Sections thématiques, des avis techniques en matière d'agriculture, agroalimentaire et alimentation, de chasse, de forêt et filière bois, de nature et de pêche.

Composition au 31 décembre 2018

Présidents

Philippe BLEROT (Section « Nature »)
Bernard DECOCK (Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation »)
Benoît PETIT (Section « Chasse »)
Frédéric PETIT (Section « Forêt et Filière bois »)
Thierry THIELTGEN (Section « Pêche »)

Secrétaires de Commission

Rudi CLAUDOT Pierre-Jacques HEINE Alain MAIRESSE Dominique ROSENGARTEN

Assistante administrative

Frédérique BLANJEAN

Le Pôle est composé de seize membres permanents et de dix à vingt membres additionnels selon la Section visée.

Les 16 membres permanents sont répartis comme suit :

- 2 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie;
- 2 représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement;
- 2 représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie;
- 2 représentants sur proposition des associations agricoles wallonnes dont un membre siégeant dans la section
 « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » ;
- 2 représentants sur proposition des associations forestières et de la filière bois, dont un membre siégeant dans la section « Forêt et Filière bois »;
- 2 représentants des associations de propriétaires privés ruraux ;
- 1 représentant des associations des propriétaires publics ;
- le Président de la section « Pêche » ou son représentant ;
- le Président de la section « Chasse » ou son représentant ;
- le Président de la section « Nature » ou son représentant.

Les 82 membres additionnels sont répartis dans les 5 Sections en fonction des matières pour lesquelles ils sont associés aux membres permanents.



Pour la **Section « Nature », les 14 membres additionnels**, dont au minimum un membre germanophone, sont répartis comme suit :

- 6 membres issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne reconnues à l'article 11 du même décret ou des Centres de recherche agréés actifs en Région wallonne tels que définis à l'article 10, alinéa 1^{er}, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur et dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou aux domaines suivants :
 - le règne végétal ;
 - le règne animal;
 - la connaissance et la gestion du milieu naturel;
- 8 représentants issus des Fédérations, des Associations ou des Organisations non-gouvernementales, ayant pour objet la conservation de la nature et la protection de l'environnement, dont les attributions ou les compétences exercées sur l'ensemble du territoire wallon ou sur une partie importante de ce territoire concernent les aspects ou thèmes indicatifs suivants : la sauvegarde de la biodiversité, la gestion des sites naturels protégés, l'éducation à la conservation de la nature, le développement des parcs naturels, la formation des guides nature.

Pour la **Section « Chasse », les 18 membres additionnels** sont répartis comme suit :

- 16 représentants, dont au minimum un membre germanophone, des différentes zones cynégétiques, des différents modes de chasse et des associations ou groupements les plus représentatifs du monde de la chasse;
- 2 représentants issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne reconnues à l'article 11 du même décret ou des Centres de recherche agréés actifs en Région wallonne tels que définis à l'article 10, alinéa 1^{er}, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou domaines de la chasse et du gibier et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.

Pour la Section « Pêche », les vingt membres additionnels sont répartis comme suit :

- 16 représentants des associations de pêcheurs, dont au minimum un membre germanophone ;
- 2 représentants des pisciculteurs ;
- 2 représentants issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne reconnues à l'article 11 du même décret ou des Centres de recherche agréés actifs en Région wallonne tels que définis à l'article 10, alinéa 1er, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou domaines de la pêche et la biologie des poissons et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.

Pôle Ruralité

Pour la **Section « Forêt et Filière bois », les 14 membres additionnels**, dont au minimum un membre germanophone, sont répartis comme suit :

- 2 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie;
- 6 représentants des associations de la filière bois ;
- 2 membres issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, organisant la formation des ingénieurs dans le domaine de la nature et des forêts, et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;
- 2 représentants des associations relatives à la fonction socio-récréative de la forêt ;
- 2 représentants des associations d'entrepreneurs de travaux forestiers.

Pour la Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation », les 20 membres additionnels sont répartis comme suit :

- 2 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie;
- 8 représentants sur proposition des associations agricoles wallonnes dont au minimum un membre germanophone;
- 6 représentants sur proposition des associations professionnelles du secteur de l'agro-alimentaire et de la distribution :
- 2 représentants des consommateurs, sur proposition des associations représentatives des consommateurs;
- 2 membres issus des Universités actives en Région wallonne et reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, de l'enseignement supérieur non universitaire reconnues aux articles 11 à 13 du même décret ou des Centres de recherche agréés tels que définis à l'article 10, alinéa 1^{er}, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou aux domaines de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'alimentation et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.

Missions

Conformément à l'article 2/1, § 1er, du décret du 6 novembre 2008, le Pôle est chargé de missions de fonction consultative

L'article 2/1, § 2, du décret du 6 novembre 2008 apporte les précisions suivantes.

- La fonction consultative est la mission consistant à remettre des avis, à formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement, du Parlement ou d'initiative, portant, d'une part, sur des notes d'orientation du Gouvernement ou sur des textes à portée générale ou stratégique et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire.
- Dans les cas expressément prévus par un décret ou par un arrêté du Gouvernement, cette mission peut être obligatoire.
- Le Gouvernement peut charger le Pôle de missions supplémentaires.
- Dans les cas expressément prévus par un décret ou un arrêté du Gouvernement, cette mission peut être réalisée à la demande de l'autorité publique compétente.

Pôle Ruralité

Conformément à l'article 2/6, §1er, du décret du 6 novembre 2008, le Pôle est chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de :

- remettre des avis sur les notes d'orientation du Gouvernement, d'une part, et les avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire, d'autre part, concernant la politique régionale relative :
 - à la protection et la conservation de la nature, à l'exception de l'importation, de l'exportation et du transit des espèces végétales non indigènes, ainsi que des espèces animales non indigènes et de leurs dépouilles;
 - à la chasse, à l'exception de la fabrication, du commerce et de la détention d'armes de chasse, et à la tenderie;
 - à la pêche fluviale et à la pisciculture;
 - aux forêts;
 - à la filière bois;
 - à l'agriculture, l'agro-alimentaire ou l'alimentation;
- réaliser toutes les missions qui lui sont confiées par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature;
- réaliser toutes les missions concernant les bois et forêts et la filière bois qui lui sont confiées par le décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier ;
- réaliser toutes les missions concernant l'agriculture, l'agroalimentaire et l'alimentation qui lui sont confiées par le décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'Agriculture. Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, tel que modifié par le Décret du 16 février 2017 modifiant le Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 28 septembre 2017 portant désignation des membres effectifs et des membres suppléants du pôle Ruralité ainsi que de ses suppléants.
- Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.
- Décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'Agriculture.
- Loi du 28 février 1882 sur la chasse.
- Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier.
- Décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques.

Pôle Ruralité

Synthèse des travaux de l'année 2018

Réunions

En 2018, le Pôle Ruralité s'est réuni à 46 reprises dont :

- 7 réunions de l'assemblée décisionnelle « Agriculture, Agro-alimentaire et Alimentation »,
- 3 réunions de l'assemblée décisionnelle « Chasse »,
- 5 réunions de l'assemblée décisionnelle « Forêt et Filière bois »,
- 15 réunions de l'assemblée décisionnelle « Nature »,
- 1 réunion de l'assemblée décisionnelle « Pêche »,
- 5 réunions regroupant plusieurs Sections,
- 2 réunions des Présidents,
- 8 réunions de groupes de travail.

Plusieurs réunions ont été organisées conjointement avec d'autres Pôles (Aménagement du territoire, Environnement...) dans le cadre de travaux communs.

Avis

En 2018, le Pôle a émis 161 avis qui se répartissent de la manière suivante :

- 3 avis ont été remis par le Pôle « Ruralité », Section « Agriculture, Agro-alimentaire et Alimentation », sur :
 - l'avant-projet de décret modifiant diverses législations en matière de bail à ferme et avant-projet de décret modifiant le Code des droits de succession et le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe en vue de soutenir la réforme du bail à ferme;
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon organisant un régime d'aide en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures et l'installation de clôtures en vue de favoriser la mise en œuvre de l'interdiction d'accès du bétail aux cours d'eau non navigables;
 - l'avant-projet d'arrêté modifiant le Livre II du Code de l'environnement, constituant le Code de l'Eau, en vue d'améliorer la protection des prises d'eau de surface potabilisable et des prises d'eau souterraines (conjointement avec le Pôle Environnement).
- 5 avis ont été remis par le Pôle « Ruralité », Section « Chasse », notamment sur :
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au transport des espèces gibiers vers un centre de revalidation des espèces animales vivant naturellement à l'état sauvage et à leur remise en liberté;
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'extension des réserves naturelles domaniales des Hautes-Fagnes;
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon dérogeant à l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2016 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021 en vue de prolonger la chasse à l'espèce cerf.
- 2 avis ont été remis par le Pôle « Ruralité », Section « Forêt et Filières bois », notamment sur :
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution de l'article 47 du Code forestier relatif à l'utilisation d'huile biodégradable ou végétale en forêt.

Pôle Ruralité

- 148 avis ont été remis par le Pôle Ruralité, Section « Nature » :
 - 110 avis portaient sur des dossiers visant à déroger aux mesures de protection des espèces animales ou végétales pour différentes raisons;
 - 1 avis concernaient l'adoption d'un règlement communal destiné à prendre sur tout ou partie du territoire de la commune des dispositions relatives à la protection des espèces végétales ou animales non gibiers;
 - 28 avis portaient sur des dossiers de mise sous statut de protection ;
 - 9 avis concernaient des demandes relatives à des réglementations wallonnes ou des matières de politique générale et transversale, et notamment :
 - l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de dérogations aux mesures de protection des espèces végétales et animales, en ce compris les oiseaux, et aux mesures de protection des réserves naturelles et forestières;
 - ▶ le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards ;
 - l'avant-projet de décret relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
 - les organigrammes décisionnels utilisés par l'Administration pour statuer sur les dossiers de dérogation relatifs aux espèces castors, oiseaux piscivores, corvidés, hirondelles et pour motif scientifique ;
 - l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2,
 §2, alinéa 4 du Code du Développement territorial;
 - le projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 3 septembre 2015 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 septembre 2015 relatif aux aides agro-environnementales et climatiques et modifiant l'arrêté ministériel du 14 juillet 2016 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2016 portant sur les indemnités et les subventions octroyées dans les sites Natura 2000 ainsi que dans les sites candidats au réseau Natura et dans la structure écologique principale, modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2011 portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 ainsi qu'aux sites candidats au réseau Natura 2000 et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 08 novembre 2012 relatif aux indemnités et subventions octroyées dans les sites Natura 2000 ainsi que dans les sites candidats au réseau Natura 2000 et dans la structure écologique principale;
 - le projet de guide méthodologique à l'attention des auteurs de projets et bureaux d'étude « Prendre en compte la faune et la flore protégées dans les projets » (conjointement avec les Pôles Environnement et Aménagement du territoire).
- 3 avis ont été remis conjointement à plusieurs structures du Pôle Ruralité, à savoir :
 - les assemblées décisionnelles « Agriculture, Agro-Alimentaire et Alimentation » et « Nature » sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'annexe 1ère du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols;
 - les assemblées décisionnelles « Agriculture, Agro-Alimentaire et Alimentation », « Nature » et « Pêche » sur l'avant-projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau relatif à la protection de la ressource en eau (conjointement avec le Pôle Environnement);
 - le Pôle Ruralité dans son ensemble un avis sur l'avant-projet de décret relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et l'avant-projet d'arrêté exécutant le décret relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.



Les assemblées décisionnelles « Chasse », « Forêt et Filière bois », « Nature » et « Pêche » ont par ailleurs chacune remis un avis sur les articles qui les concernaient de l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et forêt.

Enfin, le Pôle Ruralité, Section « Nature » a rendu un avis d'initiative sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2016 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021 et imposant l'interdiction de toute forme de restriction de tir sur l'espèce sanglier pour l'année cynégétique 2018-2019 - Problématique globale de la surdensité des populations de sanglier.

Auditions

Dans le cadre de ses travaux, le Pôle a reçu des invités venus éclairer les membres soit sur une question d'actualité, soit sur l'un ou l'autre dossier à l'ordre du jour. Certaines auditions ont été organisées conjointement avec d'autres Pôles (Aménagement du territoire, Environnement ...).

Travaux et réflexions

En 2018, le Pôle Ruralité a travaillé sur un projet de règlement d'ordre intérieur, en concertation avec le CESW et les autres Pôles.

Il a également déterminé ses priorités relatives à la Ruralité qui seront explicitées dans le Mémorandum 2019-2024.



4.

Les Conseils consultatifs

Composition, mission et synthèse des travaux

- Comité de Contrôle de l'Eau
- Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
- Conseil du Tourisme
- Conseil wallon de l'Economie sociale
- Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes
- Observatoire du Commerce

onseils consultatifs

Comité de Contrôle de l'Eau

Le Comité de Contrôle de l'Eau est l'organe de régulation régional du prix de l'eau. Il contribue à la mise en place de la politique du coût-vérité de l'eau et à l'harmonisation des tarifs. Il a pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau en région wallonne.

Composition au 31 décembre 2018

Présidents	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Jean-Claude VANDERMEEREN	Clément CROHAIN	Philippe BOVEROUX Séverine UHODA	Chiran FREROTTE

Le Comité de Contrôle de l'Eau est composé de 14 membres effectifs (+ 14 suppléants) dont :

- 6 représentants du CESE Wallonie,
- 2 représentants des organisations représentatives des consommateurs,
- 2 représentants de la Région,
- 4 représentants de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Participent également aux débats :

- 2 représentants de la SPGE désignés par le Comité de Direction,
- 2 représentants des producteurs,
- 2 représentants des organismes d'épuration.

Missions

Le Comité de Contrôle a pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau de la Région.

Il accomplit d'initiative ou sur demande du Ministre ou de la SPGE, des études, rend des avis et formule des recommandations relatives à la politique des prix de l'eau.

Il assure l'application, par les opérateurs du cycle anthropique de l'eau, de la structure tarifaire conformément au plan comptable et des conditions générales de la distribution publique de l'eau en Wallonie. Toute modification du prix de l'eau doit être obligatoirement soumise pour avis au Comité de Contrôle de l'Eau préalablement à toute autre formalité.



Références légales

- Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau (article D.4).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005 relatif au Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau (articles R.16 à R.34).

Synthèse des travaux de l'année 2018

Le rapport d'activité du Comité de Contrôle de l'Eau est disponible auprès du Secrétariat : cceau@cesewallonie.be ou via le site internet www.cesewallonie.be.





Commission royale des Monuments, sites et Fouilles (CRMSF)

La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) est un organe consultatif du Ministre ayant la conservation du Patrimoine dans ses attributions. Créée en 1835 par Léopold 1er, la Commission royale des Monuments s'est adjoint une section des Sites en 1912, puis une section des Fouilles en 1989, année de la régionalisation du secteur du Patrimoine.

Composition au 31 décembre 2018

Président

Robert TOLLET

Vice-Président(e)s

Fernand COLLIN
Danielle SARLET
Jacques STEIN f.f.

Secrétaires de Commission

Carole CARPEAUX Anne ESTHER Pierre GILISSEN Geneviève MOHAMED

Assistantes administratives

Nadeige BURION Nathalie RUWET

DocumentalisteMonique MERLAND

La CRMSF est composée de membres nommés par le Gouvernement wallon en fonction de leur expérience dans les domaines relevant de la protection du Patrimoine.

Missions

Dans le cadre de la protection et de la conservation du Patrimoine, les missions de la CRMSF sont multiples : elle rend des avis sur les propositions de classements pour les monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques; sur l'inscription ou le retrait d'un bien immobilier sur la liste de sauvegarde et sur les projets de travaux et de fouilles archéologiques relatifs aux biens classés, en voie de classement, inscrits sur la liste de sauvegarde, situés dans une zone de protection ou inscrits à l'Inventaire du Patrimoine.

Elle adresse au Ministre des recommandations de politique générale en matière de Patrimoine. A la demande du Gouvernement, elle donne un avis sur tout avant-projet de décret ou de projet d'arrêté relatif au Patrimoine.

Enfin, elle établit la Liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie et propose une liste de biens susceptibles d'être inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Parallèlement à ces missions, la CRMSF développe des activités liées à la promotion du Patrimoine : elle édite depuis de nombreuses années des publications mettant en exergue les richesses patrimoniales wallonnes, elle organise des activités valorisant le Patrimoine wallon (journées de réflexions thématiques, colloques, expositions, cycle de conférences...). Enfin, elle gère son Centre d'Archives et de Documentation, qui accueille de nombreux chercheurs scientifiques.



Commission royale des Monuments, sites et Fouilles (CRMSF)

Références légales

- 9 juin 2008 : Arrêté du Gouvernement wallon remplaçant le chapitre II du titre III du livre IV du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.
- 27 mars 2014 : Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le CWATUPE en ce qui concerne la structure et le fonctionnement de la CRMSF.

Synthèse des travaux de l'année 2018

Le rapport d'activité détaillé de la CRMSF est disponible via son site Internet www.crmsf.be.

onseils consultatifs

Conseil du Tourisme

Le Conseil du Tourisme est l'organe consultatif chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de remettre des avis sur toute matière relative à la politique touristique en général.

Composition au 31 décembre 2018

Drásidant	Vice-Président	Secrétaires de Assistantes	
Président		Commission	administratives
David LAVIGNE	/	Carole CARPEAUX	Nadeige BURION
		Dominique ROSENGARTEN	

Le Conseil du Tourisme est composé de :

- 1 membre de chaque comité technique sur proposition de ces comités :
 - comité technique du « tourisme social » ;
 - comité technique de l'« hôtellerie » ;
 - comité technique des « agences de voyage » ;
 - comité technique des « guides touristiques » ;
 - comité technique de l'« hôtellerie de plein air » ;
 - comité technique des « hébergements touristiques de terroir » ;
 - comité technique des « organismes touristiques » ;
 - comité technique des « attractions touristiques » ;
- 4 personnes, non membres d'un comité technique, réputées pour leur compétence acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées, dans le secteur du tourisme;
- 2 représentants des organisations représentatives des travailleurs et deux représentants des organisations représentatives des employeurs, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie.

Missions

Dans le cadre de la protection et de la conservation du Patrimoine, les missions de la CRMSF sont multiples : elle rend Conformément à l'article 79. D du Code du Tourisme, le Gouvernement doit demander l'avis du Conseil sur tout avant-projet de décret et projet d'arrêté réglementaire dans le domaine du tourisme.

Le Conseil donne, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, des avis sur la politique touristique en général et sur toute proposition de décret relatif à la matière du tourisme qui serait déposée au Parlement wallon.

Outre les missions spécifiques précitées, le Conseil est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Conseil du Tourisme

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, tel que modifié par le Décret du 16 février 2017 modifiant le Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 1eravril 2010 créant le Code wallon du Tourisme, tel que modifié à plusieurs reprises et notamment suite à la réforme de 2017.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2017 désignant les membres du Conseil du tourisme.

Synthèse des travaux de l'année 2018

Réunions

En 2018, le Conseil du Tourisme s'est réuni à 5 reprises. La majeure partie de ces réunions a été consacrée à l'analyse des dossiers de reconnaissance d'hébergements insolites.

Le 23 janvier, l'ensemble des membres du Conseil, l'administration et le secrétariat ont été invité au Cabinet du Ministre René COLLIN pour la séance d'installation officielle.

Avis rendus

En 2018, le Conseil a émis 3 avis, dont 1 avis d'initiative. Ces avis portaient sur :

- le projet d'arrêté modifiant l'AGW du 19 septembre 2002 concernant les règles applicables aux concessions domaniales relatives aux infrastructures de tourisme fluvial sur les voies navigables de la Région wallonne;
- l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et de forêt :
- l'absence de Comité technique « Villages de vacances » (avis d'initiative).

Concernant la demande d'avis relative à la Reconnaissance d'Hébergements insolites (37 dossiers), le Conseil du Tourisme a transmis un courrier au Ministre demandant une clarification des critères permettant de reconnaître le caractère insolite d'un hébergement.

Auditions

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil a reçu des invités venus éclairer les membres soit sur une question d'actualité, soit sur l'un ou l'autre dossier à l'ordre du jour.

Travaux et réflexions

En 2018, le Conseil a travaillé sur un projet de règlement d'ordre intérieur, en concertation avec le CESW et les Pôles.

Il a également entamé un travail de réflexion visant à la rédaction d'un Mémorandum relatif au tourisme et destiné au futur gouvernement wallon qui sera mis en place après les élections régionales du 26 mai 2019.

inseils consultatifs

Conseil wallon de l'Economie sociale

Le Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES) a pour principale mission de rendre des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale ainsi que sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques. Il est également charger d'élaborer un rapport d'évaluation annuel sur l'exécution du décret.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Sébastien PEREAU	/	Corneille FRANSSEN Anne GUILLICK	Dominique GATHON

Le Conseil comporte 20 membres effectifs et 20 membres suppléants répartis de la manière suivante :

- 4 membres représentant les organisations représentatives des employeurs
- 4 membres représentant les organisations représentatives des travailleurs
- 8 membres représentant les entreprises d'économie sociale
- 2 membres représentant les Services du Gouvernement wallon
- 2 experts qui enseignent dans une université ou une haute école possédant une expertise en économie sociale.

Missions

La mission principale du Conseil est de remettre, sur demande ou d'initiative, des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

Par ailleurs, il est chargé de remettre au Gouvernement des avis sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques s'ils ont une certaine ampleur en termes de budget, de nombre d'entreprises d'économie sociale concernées et de ressort territorial conformément à l'article 2 du décret.

Enfin, le Conseil est tenu de remettre annuellement au Gouvernement un rapport d'évaluation globale sur l'exécution du décret et des dispositifs ou actions et projets spécifiques.

Conseil wallon de l'Economie sociale

Références légales

Le Conseil wallon de l'économie sociale a été créé sur base des articles 4 et 5 du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale.

Synthèse des travaux de l'année 2018

Le Conseil s'est réuni 6 fois, à savoir les 12 février, 26 février, 26 mars, 2 juillet, 24 septembre et 22 octobre.

Il a rendu les avis suivants :

- Avis n°26 sur les rapports d'activité de l'AEI sur deux missions déléguées qui lui ont été confiées, l'une visant la sensibilisation, l'information et l'accompagnement des candidats entrepreneurs au modèle coopératif, (AGW du 12 novembre 2015), l'autre visant la mise en œuvre, le suivi et le financement de bourses à des projets de coopératives citoyennes (AGW du 1er octobre 2015) adopté le 6 avril 2018.
- Avis d'initiative n°27 relatif au guide des dépenses éligibles de la Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche adopté le 9 juillet 2018.
- Avis n°28 sur le rapport d'activité relatif à la mission déléguée confiée à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation visant la sensibilisation à l'entrepreneuriat collectif et coopératif des étudiants dans l'enseignement secondaire et supérieur adopté le 6 juillet 2018.

onseils consultatifs

Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes

Le Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF) contribue à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente

Vice-Présidentes

Secrétaires de Commission

Maryse HENDRIX

Reine MARCELIS
Mariet VANDERSTUKKEN

Assistante administrative

Thérèse VAN HOOF
Anne GUILLICK

Dominique GATHON

Le CWEHF est composé de 25 membres effectifs et de 25 membres suppléants :

- 2 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés par les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs :
 - oOrganisations représentatives des employeurs (UNIPSO, EWCM-UCM, FWA-UAW);
 - Organisations représentatives des travailleurs (FGTB, CSC).
- 13 membres effectifs et 13 membres suppléants, désignés par le Gouvernement sur base de propositions faites par des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes : Synergie Wallonie, Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE), Vie féminine, Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), Caravane pour la Paix et la Solidarité (CPPS), Mouvement pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (MEHF), Respect Séniors, Flora, Fédération Arc-en-Ciel, PS, Cdh, MR et ECOLO.

Un.e représentant.e du SPW Intérieur et Action sociale est invité.e à assister aux réunions en tant qu'observateur/trice. Le CWEHF a été renouvelé intégralement le 16 avril 2018 et le Bureau a été constitué le 28 mai 2018.

Missions

Le CWEHF a pour mission de :

- Formuler des avis et des recommandations sur toute question relative à l'égalité entre hommes et femmes ;
- Proposer les moyens à mettre en œuvre pour accomplir cette mission ;
- Rendre des avis sur les mesures réglementaires ;
- Suivre la problématique de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les autres niveaux de pouvoir.

Intégré dans le Groupe Interdépartemental de Coordination (GIC) suite à la mise en œuvre des décrets dits « Gender mainstreaming », le CWEHF a pour mission supplémentaire :

- D'accompagner et de soutenir le processus d'intégration de la dimension de genre dans les politiques, mesures ou actions publiques régionales;
- De formuler des avis ou des recommandations de sa propre initiative, à la demande du Gouvernement ou d'un de ses membres.

Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes

Références légales

- Arrêté du 10 juillet 2003 du Gouvernement wallon portant création d'un Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (MB 18 août 2003);
- Décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales. (MB 6 juin 2014);
- Décret du 3 mars 2016 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales, pour les matières réglées en vertu de l'art.138 de la Constitution (MB 14 mars 2014).

Synthèse des travaux durant l'année 2018

Avis

Le CWEHF a rendu 9 avis sur les dossiers suivants :

- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et le Code judiciaire 1ère lecture;
- I'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles 1^{ère} lecture;
- l'avant-projet de décret modifiant le livre II du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère – 1^{ère} lecture;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et le Code judiciaire en 1^{ère} lecture liste limitative;
- l'avant-projet de décret relatif à l'aide aux aîné.e.s et portant modification du livre V du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé – 1ère lecture :
- l'avant-projet de décret relatif à l'assurance autonomie et portant modification du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé 1ère lecture ;
- l'avant-projet de décret modifiant le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé 1ère lecture ;
- l'intégration de la dimension de genre au sein de la validation des compétences;
- l'avant-projet d'arrêté insérant un titre VIII au livre II de la deuxième partie du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'agrément et au subventionnement des services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre 1ère lecture.

onseils consultatifs

Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes

Auditions

Le 20 janvier 2018 :

- Mmes Laetitia GENIN, Coordinatrice nationale de Vie féminine et Julie CULOT, Animatrice VF-Liège, pour une présentation de l'enquête de vie féminine sur le « sexisme dans l'espace public : c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! ».
- Mme Rébecca CARDELLI, Attachée scientifique de la Direction « Recherche et évaluation » pour une présentation de l'étude « Le genre et l'emploi du temps en Wallonie », cahier 2 de la collection « Egalité entre les femmes et les hommes-photographie statistique ».

Le 19 février 2018 :

 M. BEGON, collaborateur retraité du CVFE (auteur de l'étude) et Mme Pascale PLUYMEN, formatrice chez SOFT pour une présentation de l'étude « Les femmes et les mesures restrictives concernant le chômage : histoire de domination et perspective d'émancipation ».

Le 19 mars 2018 :

 Mme la Ministre Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives et Mme Sabrina BERHIN, Responsable communication du Cabinet de la Ministre pour un échange au sujet des futures élections communales et provinciales de 2018.

Le 16 avril 2018 :

 Mme Dorothée KLEIN, Conseillère au Cabinet de la Ministre Alda GREOLI, au sujet de la demande d'avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et le Code judiciaire.

Le 28 mai 2018 :

- Mme Véronique KAISER, Secrétaire de la Commission Emploi-Formation-Education du CESW, en vue de l'examen de l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles.
- Mme Gaëlle DEMEZ, Responsable de la Commission « Femmes » de la CSC, pour une présentation d'une capsule vidéo sur la thématique de l'exclusion du chômage - présentation de témoignages.

Le 18 juin 2018 :

 Mmes Catherine MARKSTEIN, Docteure, Pascale MAQUESTIAU, Manoé JACQUET et Dominique WERBROUCK, membres de la plateforme bruxelloise pour promouvoir la santé des femmes, en vue de présenter un état de la situation de la santé des femmes en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

Le 2 iuillet 19 :

- Mme Françoise GOFFINET, Attachée à l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes en vue d'une information quant à la position de l'IEFH sur le projet de liste limitative des métiers (avant-projet de décret de lutte contre certaines formes de discrimination).
- Mme Julie GILLET, Attachée aux FPS, Leïla MARON et M. Jérôme VRANCKEN, attachés chez SOLIDARIS, en vue de présenter diverses études sur le sujet « Femmes et santé ».

Le 27 août 2019 :

 Mme Lore PONCIN, Conseillère à la Cellule « Santé » du Cabinet de la Ministre Alda GREOLI au sujet de l'avant-projet de décret relatif à l'aide aux aînés et portant modification du Livre V du Code Wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Le 17 septembre 2018 :

 Mme Gaëlle GALLET, Coordinatrice de SENOAH, au sujet de son témoignage relatif à la situation de terrain en matière de politique des aînés.

Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes

Le 10 décembre 2018 :

- Mme Sylvie GROLET, Attachée à la DG05, au sujet des « Family Justice Centers » et du projet de FJC en Province de Namur
- M. THIELEN, Conseiller à la Cellule « santé » au Cabinet de la Ministre Alda GREOLI, pour une présentation de l'avant-projet de décret relatif à l'assurance autonomie portant modification du Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé.
- Mme Dorothée KLEIN, Conseillère à la Cellule « Action sociale » du Cabinet de la Ministre Alda GREOLI pour une présentation de l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon insérant un Titre VIII au Livre II de la deuxième partie du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'agrément et au subventionnement des services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre.

Interpellations

En fonction de l'actualité, le CWEHF a émis plusieurs interpellations à destination des autorités politiques ou d'expert.e.s :

- Courriers adressés aux Ministres Valérie DE BUE et Isabelle SIMONIS: le CWEHF a proposé des pistes concrètes pour sensibiliser les citoyen.ne.s dans le cadre de la campagne électorale pour les élections communales et provinciales de 2018, notamment la possibilité de produire un clip vidéo présentant des success stories de femmes engagées en politique.
- Courriers adressés à Régis DANDOY et à Jean FANIEL : le CWEHF a souhaité recueillir le point de vue ces experts concernant l'impact de la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête sur le vote des candidates.
- Courrier adressé à Mme l'Administratrice générale du FOREM, Marie-Kristine VANBOCKESTAL: le CWEHF a sou-haité rappeler l'exigence de mentionner la double nomination des métiers et des intitulés des formations, non seulement sur le site internet mais aussi sur tous les documents-papiers qui sont proposés au public, afin que ces personnes puissent prendre conscience qu'elles peuvent augmenter leur champ des possibles au niveau des métiers et formations proposées par le FOREM.
- Courrier adressé à la Ministre Alda GREOLI : le CWEHF a signalé que le projet de plan « santé » est dépourvu de la dimension genrée alors que cette dimension avait été analysée dans les groupes de travail qui ont accompagné ce projet. Le CWEHF a également insisté pour que dès à présent, soit exigée une récolte systématique de données statistiques sexuées, ventilées par tranche d'âge et par catégorie sociale afin d'améliorer la connaissance au sujet de la situation de la santé des hommes et des femmes en Wallonie.
- Courrier adressé à Mathieu BAUGNIET (CanalZoom): le CWEHF a proposé une question spécifique sur la précarité des femmes à poser aux candidat.e.s participant à des débats dans les médias dans le cadre des futures élections communales et provinciales de 2018.
- Suite à une interpellation du Consortium de validation des compétences qui souhaite intégrer la dimension de genre dans leurs pratiques quotidiennes, le CWEHF a leur donné quelques conseils et a souhaité faire part de cette réflexion à différents ministres: Mme la Ministre Fadila LAANAN, M. les Ministres Didier GOSUIN, Rudy DEMOTTE, Pierre-Yves JEHOLET et Willy BORSUS.
- En vue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018, le CWEHF a élaboré son Mémorandum. Il présente, de manière synthétique, des actions concrètes pouvant être inscrites dans les programmes politiques. Elles pourraient être mises en œuvre à court terme, afin de pouvoir montrer des résultats significatifs aux citoyens et citoyennes au cours de la prochaine législature.

Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes

Travaux et réflexions

Le CWEHF a accepté la demande de collaboration par le Conseil fédéral de l'Egalité des Chances entre les hommes et les femmes en matière d'informations et éventuellement, de mener des interpellations sur des matières transversales auprès des représentants politiques de tous les niveaux de pouvoir. Une proposition de mémorandum commun a été lancée en vue des élections fédérale, régionales et européennes du 26 mai 2019.

Dans le cadre de sa nouvelle mission mentionnée dans le décret « Gender mainstreaming », la Présidente Mme HEN-DRIX et la secrétaire du CWEHF, Mme VAN HOOF, ont participé activement aux réunions du GIC, le travail principal étant la réalisation de l'évaluation finale du premier plan wallon « Genre » qui devait être présenté au Parlement wallon début 2019. Les premiers projets de fiches ont été examinés au fur et à mesure de leur rédaction par les membres du CWEHF aux réunions de la fin du second semestre et un avis officieux a été rendu afin que les différents Cabinets puissent modifier leurs fiches en conséquence.

Le CWEHF s'est également penché sur le dispositif de Family Justice Center, dispositif promu actuellement par le Fédéral. Ce dispositif cause problème en ce qu'il n'intègre pas le concept de « processus de domination conjugal ». La lecture et l'estimation de la dangerosité d'une situation est dès lors fort différente. Si un projet de Family Justice Center devait voir le jour en Wallonie et vu la variété des modèles de FJC existants en Flandre, le CWEHF a recommandé que les pôles de ressources wallons qui pratiquent déjà une politique intégrée en un seul lieu, répondent à cette mission et soit intégrés dans le concept de FJC, ce qui permettra également de répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul.

Enfin, le CWEHF a mené une réflexion approfondie sur toute une série de thématiques afin de rassembler une série de recommandations sous forme d'un Mémorandum en vue des élections fédérale, régionales et européennes du 26 mai 2019.

CWEHF à l'extérieur

Comité d'accompagnement « Familles monoparentales »

En 2017, M. le Ministre Maxime PREVOT avait commandé une étude juridique et législative afin de pointer d'éventuelles discriminations relatives aux familles monoparentales. Cette étude a été réalisée par l'Université de Namur. Un Comité d'accompagnement, dont le CWEHF fait partie, a été créé afin d'accompagner l'élaboration de cette étude. Afin de pouvoir répondre aux recommandations de cette étude, la Ministre Alda GREOLI a décidé de créer un portail internet afin de centraliser les informations dont ont besoin les familles monoparentales. Plusieurs réunions ont été consacrées pour déterminer le contenu de ce portail.

Comité de suivi FEDER-FSE

Le CWEHF a assisté occasionnellement aux réunions de suivi des programmes européens FEDER-FSE.

Collaboration entre les trois conseils d'égalité entre hommes et femmes

Suite à l'accord de principe d'une collaboration entre le Conseil fédéral de l'Egalité des chances entre Hommes et Femmes (CEC), le Conseil bruxellois de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH) et le Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF), une première réunion de contact a été organisée afin d'informer tous les conseils des travaux respectifs de chacun.

A l'issue de cette réunion, les trois conseils ont pu constater qu'ils travaillaient sur quelques thématiques communes ou complémentaires par rapport aux autres conseils. Une première collaboration a été énoncée à la fin de cette année, à savoir la réalisation d'un Mémorandum commun en vue des élections fédérale, régionales et européennes du 26 mai 2019.

Observatoire du commerce

L'Observatoire du commerce est l'organe consultatif spécialisé dans le secteur des implantations commerciales.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Michèle ROUHART	/	Sophie HANSON	Chiran FREROTTE
		Jeremy HULS	Coralie RIGO

L'Observatoire du commerce est composé de treize membres effectifs à savoir :

- la représentation des instances consultatives suivantes :
 - 1 membre issu du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
 - 1 membre issu du pôle environnement ;
 - 1 membre issu du pôle logement ;
 - 1 membre issu du pôle mobilité.
- 1 représentant de l'administration des implantations commerciales ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « protection du consommateur » ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « protection de l'environnement urbain » ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « objectif de la politique sociale » ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « contribution à une mobilité plus durable ».

Pour chaque effectif, un suppléant est désigné.

Missions

L'Observatoire du commerce a pour mission de rendre des rapports, avis, observations, suggestions et propositions dans les hypothèses visées par le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.

Il remet notamment:

- un rapport motivé sur l'évolution du schéma régional de développement commercial;
- un rapport motivé sur les schémas communaux de développement commercial;
- un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du schéma régional de développement commercial.

conseils consultatifs

Observatoire du commerce

L'Observatoire du commerce émet des avis sur :

- les avant-projets de décrets ainsi que sur les projets d'arrêtés relatifs aux matières visées par le décret du 5 février
 2015 relatif aux implantations commerciales ;
- le projet de schéma régional de développement commercial, y compris le rapport sur les incidences environnementales :
- les projets de schémas communaux de développement commercial, y compris le rapport sur les incidences environnementales;
- les projets d'une surface commerciale nette supérieure à 2.500 m² nécessitant un permis d'implantation commerciale;
- les projets d'implantations commerciales d'une surface commerciale nette égale ou supérieure à 2.500 m2 nécessitant un permis intégré (permis d'implantation commerciale et permis d'urbanisme et/ou permis d'environnement).

L'avis de l'observatoire peut être demandé en ce qui concerne :

- les projets d'implantations commerciales d'une surface supérieure à 400 m² et inférieure ou égale à 2.500 m²;
- les projets d'implantation commerciale d'une surface commerciale nette supérieure à 400 m² et inférieure à 2.500 m² nécessitant un permis intégré (permis d'implantation commerciale et permis d'urbanisme et/ou permis d'environnement).
- les recours introduits contre les décisions de permis d'implantations commerciales ou de permis intégré (y compris les refus tacites).

Références légales

- Décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales ;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif à la composition et au fonctionnement de l'Observatoire du commerce et de la Commission de recours des implantations commerciales.

Synthèse des travaux de l'année 2018

En 2018, l'Observatoire a remis 169 avis lesquels portent sur des dossiers individuels (demandes de permis d'implantation commerciale ou de permis intégré). Pour l'analyse des projets, une audition des demandeurs ainsi que des communes est programmée. En 2018, l'Observatoire s'est réuni à 20 reprises.

Parallèlement à cela, l'Observatoire du commerce a émis un avis sur le contenu minimum du rapport des incidences environnementales relatif au schéma régional de développement commercial, ce dernier étant en cours de révision.

Enfin, il a remis son rapport motivé sur l'évolution du schéma régional de développement commercial. Celui-ci doit être remis au plus tard six mois avant la fin de la législature ou à la demande du Gouvernement.



5.

Les Commissions d'agrément

Composition, mission et synthèse des travaux

- Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle
- Commission Chèques
- Commission Congé-éducation payé
- Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale
- Commission consultative et de concertation en matière de placement
- Commission consultative et d'agrément des entreprises titres-services
- Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services
- Commission PMTIC

ommissions d'agrément

Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle

La Commission CISP a pour principales missions de remettre au Ministre de la Formation un avis motivé sur l'octroi ou le renouvellement d'agrément d'un centre d'insertion socioprofessionnelle ou d'une filière lorsque son avis est sollicité par l'administration ainsi que sur la suspension ou le retrait d'agrément d'une filière ou d'un centre lorsque le dossier est jugé « problématique ». Elle remet également un avis motivé sur les demandes de transfert de filières entre centres agréés.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Frédéric CLERBAUX	Jérôme THIRY	Claude GONTIER Corneille FRANSSEN	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission est composée de membres effectifs et suppléants répartis comme suit :

Avec voix délibérative (9 membres) :

- 2 représentants des organisations représentatives des employeurs;
- 2 représentants des organisations représentatives des travailleurs;
- 2 représentants du FOREM
- 1 représentant de l'AViQ (Agence pour une vie de Qualité);
- 1 représentant de l'Union des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, Fédération des Centres publics d'action sociale;
- 1 représentant de l'association visée à l'article 15 du décret (Interfédé).

Avec voix consultative (3 membres):

- 1 représentant de l'administration;
- 2 membres représentant les centres, particulièrement en ce qui concerne les cadres méthodologiques et les catégories de filières, désignés sur proposition de l'association visée à l'article 15 du décret (Interfédé).

Missions

La Commission est chargée :

- de remettre un avis sur la modification des catégories de public en fonction des modifications législatives, décrétales ou réglementaires et de l'évolution du marché de l'emploi;
- de remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'un centre ou d'une filière lorsque son avis est sollicité;
- de remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément d'un centre ou d'une filière;
- de remettre un avis motivé sur la demande de transfert d'une filière ;



 de se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, afin d'en analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause.

Références légales

- Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 20.08.13) tel que modifié par le décret du 26 mai 2016 (M.B. 09.06.16).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 30.01.17).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2014 désignant les membres de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 09.04.14) tel que modifié au 31.12.18.

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission s'est réunie à 2 reprises en 2018.

Avis

L'avis de la Commission a été sollicité sur un seul dossier en 2018. Après examen du dossier d'infraction, la Commission CISP a rendu un avis favorable au maintien d'agrément de l'opérateur.

Auditions

La Commission a entendu les représentants du centre d'insertion socioprofessionnelle dont le fonctionnement était jugé « problématique », avant de remettre son avis sur le dossier.

Travaux et réflexions

En 2018, les travaux de la Commission CISP ont essentiellement porté sur :

- l'examen du dossier d'infraction sur lequel son avis a été sollicité et l'audition des représentants de l'ASBL concernée;
- une réflexion des membres sur les conditions d'examen des dossiers problématiques par la Commission CISP et sur l'élaboration de critères susceptibles de faciliter son positionnement par rapport au respect ou non des conditions d'agrément;
- l'approbation du rapport d'activités 2017 de la Commission CISP;
- le suivi des avis rendus par la Commission.

Le 19 décembre 2018, les membres de la Commission CISP ont également été invités à participer à une réunion de la Commission EFE du CESE Wallonie en vue d'assister à la présentation, par le Cabinet du Ministre de la Formation P.-Y. JEHOLET, de l'avant-projet d'arrêté modifiant l'AGW du 15 décembre 2016 portant exécution du décret CISP, tel qu'adopté en 1ère lecture le 16 novembre 2018 par le Gouvernement wallon.

ommissions d'agrément

Commission Chèques

La Commission Chèques est chargée principalement de rendre des avis motivés sur l'agrément, la suspension, le refus ou le retrait d'agrément des opérateurs de formation ou des formations en matière de chèques-formation, lorsque son avis est sollicité par l'Administration. Elle propose ensuite au Gouvernement wallon un nombre forfaitaire d'heures susceptibles d'être financées par le chèque-formation dans le cadre de la formation à distance. En matière de chèques-création, la Commission est également chargée de rendre des avis motivés lorsque son avis est sollicité par l'Administration.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Isabelle MICHEL	/	Florence LEDIEU Claude GONTIER	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission se compose de :

- 2 représentants effectifs et deux représentants suppléants des organisations représentatives des travailleurs ;
- 2 représentants effectifs et deux représentants suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs;
- 1 représentant effectif et un représentant suppléant du Forem ;
- 1 représentant effectif et un représentant suppléant de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique;
- 1 représentant effectif et un représentant suppléant de l'Administration ;
- 1 expert réputé pour sa connaissance de la formation professionnelle, en particulier dans les entreprises.

Missions

La Commission est chargée :

- dans le cadre du dispositif chèques-formation, de remettre un avis motivé lorsque son avis est sollicité par l'Administration;
- dans le cadre du dispositif chèques-formation, de remettre un avis lorsque l'Administration émet une proposition de refus d'agrément, de suspension et de retrait d'agrément de l'opérateur de formation ou de la formation;
- de se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement et l'Administration des faits de la cause;
- dans le cadre de la formation à distance, de proposer au Gouvernement pour chaque domaine de formation faisant l'objet d'une demande d'agrément, un nombre forfaitaire d'heures susceptible d'être financé par le chèque formation;

Commission Chèques

- de remettre un avis, en matière de chèques-création, sur l'octroi, le renouvellement, la suspension et le retrait d'agrément de chaque opérateur de formation. Cela étant, l'arrêté ministériel du 29 juin 2017 prévoit que :
 - lavis de la Commission Chèques peut être sollicité par l'Administration :
 - dans le cadre de l'instruction de la demande d'agrément ;
 - La dans le cadre d'un recours introduit par un prestataire à l'encontre d'une décision de refus d'agrément ;
 - dans le cadre de la procédure de l'exclusion d'un prestataire de portefeuille électronique ;
 - dans le cadre de la procédure de retrait d'agrément.
 - la Commission assure un suivi de l'arrêté ministériel du 29 juin 2017 en :
 - formulant des recommandations destinées à permettre d'améliorer la qualité des prestataires de services;
 - remettant un avis sur l'évolution du chèque-formation à la création d'entreprise du pilier «Formation» ainsi que du pilier «Coaching» visés à l'article 4 du décret du 21 décembre 2016.

Références légales

- Décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises (MB 29.04.03).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 1er avril 2004 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises (MB 16.06.04);
- Arrêté ministériel du 29 juin 2017 portant exécution partielle, en matière de formation professionnelle, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 portant exécution des chapitres 1, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré (MB 24.01.18).

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission s'est réunie à 7 reprises en 2018.

Avis

Au cours de l'année 2018, la Commission a rendu 48 avis dont 47 dans le cadre du dispositif chèques-formation et 1 dans le cadre du dispositif chèques-création.

Pour le dispositif chèques-formation, ces 47 avis concernent 538 formations proposées à l'agrément ou au renouvellement d'agrément par des opérateurs de formation ainsi qu'un avis favorable à la proposition de l'Administration relative à un retrait d'agrément pour un opérateur de formation. Parmi ces 538 formations, 365 ont reçu un avis favorable à l'unanimité, 124 un avis défavorable à l'unanimité et 49 un avis divisé.

Pour le dispositif chèques-création, l'avis rendu concerne 7 formations. Parmi ces 7 formations, 1 a reçu un avis favorable à l'unanimité et 6 ont reçu un avis défavorable à l'unanimité.

Pour certains dossiers, la Commission a souhaité auditionner les opérateurs de formation et/ou obtenir des compléments d'informations et a dès lors décidé de reporter son avis sur tout ou partie du dossier lors de ses prochaines réunions.

Commissions d'agrément

Commission Chèques

Auditions

Au cours de l'année 2018, la Commission a procédé à l'audition de quatre opérateurs chèques-formation dans le cadre de l'examen de leur dossier.

Dans le cadre de ses réflexions sur le dispositif chèques-formation, la Commission a également entendu :

- M. HEUSE, Directeur de la Direction de la Formation Professionnelle au sein du SPW Economie, Emploi et Recherche, sur la réforme du dispositif chèques-création via l'arrêté ministériel du 29 juin 2017.
- M. JOCKIN, Secrétaire de la Commission Emploi-Formation au sein du CESE Wallonie, sur l'avis A.1363 relatif aux certifications de qualité reconnues dans le cadre du dispositif chèques-formation.
- Mme MARCHAL, Responsable de la Cellule Chèques-formation au sein du Forem, sur les données statistiques du chèque-formation concernant les années 2016 et 2017 ainsi que sur l'implication du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sur le dispositif chèques-formation.

Travaux et réflexions

En 2018, les travaux de la Commission Chèques ont essentiellement porté sur :

- l'examen des dossiers des opérateurs chèques-formation qui lui ont été soumis par l'Administration (Direction de la Formation Professionnelle au sein du Département de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - SPW Economie, Emploi et Recherche).
- la mise à jour de la jurisprudence relative aux dossiers chèques-formation qui lui ont été soumis pour examen dans le cadre du décret du 10 avril 2003. Il est à noter que la Commission travaille, de manière continue, sur l'amélioration de ce document, compte tenu de sa mission en matière d'agrément qui lui est octroyée.
- l'examen d'un dossier chèques-création.
- I'examen des modules de formation à distance (proposition pour chaque domaine de formation faisant l'objet d'une demande d'agrément d'un nombre forfaitaire d'heures susceptibles d'être financées par le chèque formation).
- la rédaction de son rapport d'activités pour l'année 2017.

Elle a également été informée sur notamment :

- le suivi de certains dossiers chèques-formation par l'Administration.
- la réforme du dispositif chèques-formation à la création d'entreprise via l'arrêté ministériel du 29 juin 2017 et la nouvelle gestion de celui-ci par l'Administration. La Commission s'est également informée sur son rôle dans le cadre de ce dispositif.
- l'interprétation et l'application de l'article 11, alinéa 3 du décret du 10 avril 2003 (formations non organisées au cours des trois dernières années).
- l'avis A.1368, adopté par le Bureau du CESE Wallonie le 28 mai 2018, relatif aux certifications de qualité reconnues dans le cadre du dispositif chèques-formation. Cet avis a notamment été élaboré sur base des réflexions, menées au sein de la Commission, relatives à la dispense de la procédure d'audit pour les opérateurs chèques-formation disposant d'une autre certification que celles qui sont reconnues par le prescrit légal et qui donnent lieu à une dispense d'audit.
- les modalités des coûts de formation dans le cadre du dispositif chèques-formation.
- l'implication du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sur le dispositif chèques-formation.

Le secrétariat de la Commission a par ailleurs entamé un travail sur les procédures en matière de droits de la défense des opérateurs et entreprises dans le cadre des dispositifs d'emploi, de formation professionnelle et d'économie sociale et ce, en collaboration avec le SPW et le Forem.

Commission Congé-éducation payé

La Commission d'agrément Congé-éducation payé (CEP) est principalement chargée de se prononcer, par décision notifiée, sur l'agrément, le retrait ou la suspension d'agrément de certaines catégories de formations générales et professionnelles. Elle a également d'autres rôles, comme le suivi de l'évolution de la situation budgétaire de la réglementation CEP.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Thierry JACQUES	Jean de LAME	Florence LEDIEU Corneille FRANSSEN	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission est composée de :

- 1 président représentant le Ministre de l'Emploi et de la Formation, et de son suppléant ;
- 4 représentants des organisations représentatives des employeurs et de quatre représentants des organisations représentatives des travailleurs, et de leurs suppléants;
- 1 représentant du Ministre du Gouvernement de la Communauté française ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions, et de son suppléant;
- 1 représentant du Ministre du Gouvernement de la Communauté française ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions, et de son suppléant ;
- 1 représentant du Ministre du Gouvernement wallon ayant l'emploi et la formation dans ses attributions, et de son suppléant;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche du Service public de Wallonie, et de son suppléant;
- 1 représentant de l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi, et de son suppléant ;
- 1 représentant de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), et de son suppléant;
- 1 secrétaire et de son suppléant.

Commissions d'agrément

Commission Congé-éducation payé

Missions

La Commission a pour mission de se prononcer sur l'agrément de certaines formations accessibles dans le cadre du CEP. Elle est également chargée de :

- contrôler les formations visées à l'article 109, c'est-à-dire l'ensemble des formations générales et des formations professionnelles;
- suivre au moins semestriellement l'évolution de la situation budgétaire de la réglementation en matière de CEP.
 Lorsqu'elle constate un dépassement de l'objectif budgétaire ou une menace de dépassement de cet objectif, elle en informe sans délai le Ministre, qui prend, après avis urgent du CESW les initiatives nécessaires pour sauvegarder l'équilibre budgétaire;
- émettre un avis sur les problèmes du CEP, soit d'initiative, soit à la demande du Ministre.

La Commission a également d'autres missions en dehors de celles de l'agrément et de la «bonne gestion» du dispositif comme par exemple :

- se prononcer sur le modèle de rapport d'évaluation ;
- se prononcer sur les modèles des différentes attestations ;
- se prononcer sur le nombre d'heures pour certaines catégories de formation.

Références légales

- Section 6 du Chapitre IV de la Loi du 22 janvier 1985 de redressement contenant les dispositions sociales, modifiée par le décret du 28 avril 2016 portant mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat et diverses dispositions relatives à la politique de l'emploi.
- Arrêté royal du 23 juillet 1985 d'exécution de la section 6 du chapitre IV de la loi du 22 janvier 1985 de redressement contenant les dispositions sociales, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2016 et par l'arrêté royal du 17 décembre 2017.
- Arrêté royal du 27 août 1993 portant modification de la liste des formations qui entrent en compte pour le congé-éducation payé.

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission s'est réunie à 8 reprises en 2018. Deux de ces 8 réunions ont pris la forme d'un groupe de travail.

Avis

Au cours de l'année 2018, la Commission a rendu 89 décisions d'agrément pour 89 modules de formations dans le cadre du dispositif CEP. Ces décisions sont les suivantes :

- 34 décisions favorables et 5 décisions défavorables à l'octroi de modules de formations dans le cadre du CEP organisés par des organisateurs de formation.
- 50 décisions favorables au renouvellement d'agrément de modules de formations dans le cadre du CEP organisés par des organisateurs de formation.



Auditions

Au cours de l'année 2018, la Commission n'a procédé à aucune audition d'opérateurs de formation.

En outre, dans le cadre de ses réflexions sur le dispositif, la Commission a entendu M. PAQUET, Business Analyst du Forem, sur les données statistiques du dispositif pour les années 2015 et 2016.

Travaux et réflexions

En 2018, les travaux de la Commission Congé-éducation payé ont essentiellement porté sur :

- l'examen des formations présentées à l'agrément ou au renouvellement d'agrément dans le cadre du dispositif;
- l'examen des rapports annuels d'évaluation des formations agréées dans le cadre du dispositif;
- la poursuite du travail de la révision du modèle annuel d'évaluation de la formation. Outre le modèle annuel d'évaluation de la formation, la Commission a également réalisé un questionnaire-type à destination des participants à la formation. Ce travail a été finalisé au cours de l'année 2018;
- une information relative aux données statistiques du dispositif pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;
- la rédaction de son rapport d'activités pour l'année 2017;
- la mise en place d'une jurisprudence des décisions de la Commission ainsi que d'un tableau de bord concernant ses décisions adoptées.

Par ailleurs, elle a entamé un travail de réflexion sur le dispositif. Elle a notamment, dans ce cadre, concrétiser sa méthode de travail visant à actualiser la liste des cours exclus du bénéfice du CEP et a interpellé à ce sujet les Ministres compétents (Mme SIMONIS et M. JEHOLET).

Enfin, le Président ainsi que le Secrétariat de la Commission ont participé à une réunion de travail, organisée par le service du CEP de la Région flamande, relative à la gestion du dispositif par les trois régions et à la nouvelle réglementation du dispositif en Flandre. Les représentants du Forem et de la Région de Bruxelles-Capitale ont également participé à cette réunion.

ommissions d'agrément

Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

La Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale est constituée en application de l'article 6 du décret relatif à l'économie sociale du 20 novembre 2008. Elle rend des avis relatifs à trois dispositifs particuliers de l'économie sociale : les entreprises d'insertion, les initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) et les agencesconseils.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Présidente	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Christian PETERS	Bénédicte SOHET	Anne GUILLICK Corneille FRAN SSEN	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La COMES se compose d'un Président et d'un vice-Président, ainsi que de 17 membres effectifs et 17 membres suppléants issus des organismes énumérés à l'article 7 du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale :

Voix délibérative

- 4 effectifs et 4 suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs ;
- 4 effectifs et 4 suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs;
- 3 effectifs et 3 suppléants représentant les entreprises d'économie sociale ;
- 1 effectif et 1 suppléant représentant l'ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fédération wallonne des Centres publics d'action sociale.

Voix consultative

- 1 Président et 1 Vice-Président ;
- 1 effectif et 1 suppléant représentant la SOWECSOM (Société wallonne d'Economie sociale marchande);
- 1 effectif et 1 suppléant représentant l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi tel qu'institué par le Décret wallon du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi ;
- 1 effectif et 1 suppléant représentant l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH);
- 2 effectifs et 2 suppléants de l'Administration de la Région wallonne.



Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

Missions

La Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale est chargée :

- de remettre, d'initiative ou sur demande, tout avis sur toutes questions relatives aux entreprises de l'économie sociale portant dénomination d'entreprises d'insertion, d'initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) et d'agences-conseil;
- de remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des porteurs de projet/ entreprises visés par les arrêtés «entreprises d'insertion », «IDESS» et «agences-conseil»;
- de remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément de ces mêmes porteurs de projet/entreprises;
- de traiter les infractions ou manquements aux dispositions inscrites dans la législation applicable, afin d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause.

Références légales

- Décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale (MB 31.12.08);
- «Décret El»: le décret wallon du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion (MB 21.01.13), tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mai 2014 (MB 02.06.14); abrogé et remplacé par le décret du 20 octobre 2016 relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et au subventionnement des entreprises d'insertion;
- «Arrêté El»: l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion (MB 07.03.13), abrogé et remplacé par l'AGW du 24 mai 2017 portant exécution du décret du 20 octobre 2016;
- «Décret IDESS»: le décret wallon du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, en abrégé: «I.D.E.S.S.» (MB 05.01.07);
- «Arrêté IDESS»: l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2007 portant exécution du décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, en abrégé: «IDESS» (MB 19.07.07), tel que modifié par l'AGW du 24/09/2015 (M.B. du 05/10/2015);
- «Décret agences-conseil»: le décret wallon du 27 mai 2004 relatif aux agences-conseils en économie sociale (M.B. 18.08.04);
- «Arrêté agences-conseil»: l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 2006 portant exécution du décret du 27 mai 2004 relatif aux agences-conseil en économie sociale (M.B. 10.02.06);

Synthèse des travaux de l'année 2018

- Remise d'avis relatifs aux trois dispositifs sous rubrique ;
- Analyse des rapports d'activités des structures appartenant aux trois dispositifs sous rubrique;
- Rapport d'activités 2017 de la COMES.



Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

Avis

Au cours de l'année 2018, la COMES s'est réunie à 14 reprises et a rendu au total 37 avis, répartis sur les dispostifs suivants:

- Dispositif entreprises d'insertion: 12 avis (4 avis relatifs à une dérogation à l'effectif de référence, 4 avis relatifs à la validation d'un critère pour la subvention « Mise en œuvre des principes de l'économie sociale », 1 avis de maintien d'agrément, 1 avis favorable à un agrément, 1 avis de suspension d'agrément, 1 avis favorable à un renouvellement d'agrément).
- Dispositif «IDESS»: 13 avis (1 avis de maintien d'agrément, 7 avis favorables à une extension d'agrément, 2 avis favorables à un renouvellement d'agrément à durée indéterminée, 1 avis sur recours suite à un retrait d'agrément, 1 avis favorable à une demande d'agrément, 1 avis favorable à un renouvellement (4 ans) d'agrément).
- Dispositif Agences-conseils: 12 avis (5 avis favorables à l'octroi de la subvention de base 2017 et complémentaire « rapport d'activités 2016 », 5 avis favorables à un renouvellement d'agrément, 2 avis favorables à l'octroi de la subvention de base 2018 et complémentaire « rapport d'activités 2017 »).

Auditions

Une audition a été réalisée dans le cadre d'un maintien d'agrément « entreprise d'insertion ».

Concernant le dispositif «IDESS», trois auditions ont été réalisées dans le cadre d'un avis de maintien d'agrément, d'un avis sur recours suite à un retrait d'agrément et d'une demande d'agrément.



Commission consultative et de concertation en matière de placement

La Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA) est chargée de rendre des avis motivés au Gouvernement wallon sur l'agrément, la suspension ou le retrait de l'agrément des agences de travail intérimaire ainsi que sur la suspension ou le retrait d'enregistrement des agences de placement. Elle peut également se prononcer sur toutes les questions relatives au placement en général ou au travail intérimaire.

Composition au 31 décembre 2018

Président Vice-Président

Laurent STAS DE RICHELLE Giuseppe PAGANO

Secrétaires de Commission

Frédérique DEBRULE Nathalie DELBRASSINNE Véronique KAISER

Assistante administrative

Frédérique BLANJEAN

La Commission se compose de :

- 1 Président et 1 Vice-Président ;
- 4 membres effectifs et autant de suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs ;
- 4 membres effectifs et autant de suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs ;
- 1 membre effectif et un membre suppléant représentant le membre du Gouvernement qui a l'emploi dans ses attri-
- 2 membres effectifs et autant de suppléants représentant les Services du Gouvernement wallon.

Missions

La Commission a pour missions de :

- remettre des avis motivés concernant l'agrément des agences de travail intérimaire ;
- remettre des avis motivés conformément à l'article 9 du décret du 3 avril 2009 (en cas de fusion, d'absorption ou de scission de l'agence de travail intérimaire agréée);
- remettre des avis motivés, d'initiative ou sur demande du Gouvernement, concernant la suspension ou le retrait de l'agrément des agences de travail intérimaire et de l'enregistrement des agences de placement ;
- remettre d'initiative ou sur demande du Gouvernement, tout avis sur toutes questions relatives au placement en général ou au travail intérimaire;
- remettre, selon les modalités déterminées par le Gouvernement, annuellement au Gouvernement ainsi gu'au Parlement wallons un rapport d'activités.

Commission consultative et de concertation en matière de placement

Références légales

Décret du Gouvernement wallon du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement et son arrêté d'exécution du 10 décembre 2009.

Synthèse des travaux de l'année 2018

Avis

Au cours de l'année 2018, la Commission a rendu les 42 avis suivants :

- 15 avis favorables relatifs à des demandes d'agrément pour le service de travail intérimaire, pour une durée de 2 ans :
- 4 avis favorables relatifs à des demandes de renouvellement d'agrément pour le service de travail intérimaire, pour une durée indéterminée;
- 1 avis favorable relatif à un retrait d'agrément ;
- 4 avis favorables relatifs à des retraits de dispense d'agrément ;
- 18 avis favorables relatifs à des retraits d'enregistrement.

Auditions

En 2018, la Commission a envoyé 86 convocations à des auditions. Toutes les convocations n'ont pas donné lieu à des auditions effectives en raison du fait que certaines agences ne s'y sont pas présentées ou qu'elles ont fourni les informations demandées dans l'intervalle. Au cours de l'année, il y a eu :

- 13 auditions de représentants d'agences, dans le cadre de demandes d'agrément, afin d'obtenir des compléments d'informations sur les projets envisagés par celles-ci;
- 2 auditions de représentants d'agences dans le cadre de demandes de renouvellement d'agrément;
- 1 audition de représentants d'une agence dans le cadre d'une procédure de retrait d'agrément pour cause de conditions d'agrément non remplies;
- 1 audition de représentants d'une agence dans le cadre d'une procédure de retrait de dispense d'agrément pour cause de conditions d'agrément non remplies;
- 1 audition de représentants d'une agence dans le cadre d'une procédure de retrait de dispense d'agrément pour cause de rapport d'activités 2017 non rentré.



Commission consultative et de concertation en matière de placement

Travaux et réflexions

La Commission a rédigé le rapport d'activités 2017 relatif à ses activités et l'a ensuite transmis au Gouvernement et au Parlement wallons.

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, la Commission a accordé une attention toute particulière à 6 dossiers présentant des problèmes précis (notamment suspicion de non paiement du salaire minimum aux travailleurs intérimaires, mise à disposition de travailleurs intérimaires sans disposer d'un agrément ou d'un enregistrement, endettement important vis-à-vis de l'ONSS ou d'autres créanciers). Elle a posé une série d'actes en lien avec ces dossiers (courriers, auditions).

En outre, afin de disposer de plus d'outils encore pour remplir correctement sa mission de surveillance du fonctionnement du marché du placement, la Commission a mis en place une collaboration régulière avec le Fonds social pour les intérimaires ainsi qu'un système d'échange d'informations continu avec le secrétariat des commissions d'agrément des autres régions du pays. Elle s'est également penchée sur la question du contrôle effectif des agences de placement d'origine étrangère qui sont actives en région wallonne au départ des déclarations LIMOSA.

En 2018, la Commission a poursuivi sa réflexion sur le monde du football, en particulier sur les liens existant entre agents de joueurs et jeunes footballeurs mineurs d'âge attirés en Belgique. Elle a aussi décidé de prendre contact avec la Pro League en vue d'être associée aux réflexions concernant la mise en place d'une réglementation destinée à garantir plus d'éthique dans ce milieu.

Enfin, la Commission a procédé à l'analyse des rapports d'activités 2016 des agences de placement actives en région wallonne pour les services d'outplacement, de placement d'artistes, d'intérim et d'intérim dans le secteur de la construction.



Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services

La Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services est chargée de remettre un avis concernant l'octroi ou le retrait d'agrément des entreprises titres-services.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Gianni INFANTI	/	Claude GONTIER Anne GUILLICK	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission est composée de 10 membres effectifs et de 10 membres suppléants :

- 4 membres effectifs et 4 membres suppléants, présentés par les organisations les plus représentatives des travailleurs
- 4 membres effectifs et 4 membres suppléants, présentés par les organisations les plus représentatives des employeurs, dont au moins un membre effectif et un membre suppléant représentant le secteur de l'économie sociale
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant le FOREm
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant l'administration

Seuls les 8 membres représentant les organisations d'employeurs et de travailleurs ont voix délibérative. Les représentants du FOREm et de l'administration ont voix consultative.

Missions

La Commission a pour mission de rendre des avis concernant l'octroi ou le retrait de l'agrément des entreprises titresservices.

La procédure d'agrément des entreprises prévoit que l'administration soumette toutes les nouvelles demandes d'agrément à la Commission pour avis. Par ailleurs, concernant les entreprises en infraction par rapport à la réglementation titres-services, en fonction de la nature de ces infractions, 3 types de retrait d'agrément sont prévus : le retrait avec suris, le retrait immédiat et le retrait d'office. Il est prévu que la Commission intervienne dans les procédures de retrait avec sursis et de retrait immédiat ; les retraits d'office pouvant en effet être directement proposés au Ministre par l'administration dans la mesure où les infractions qui y sont liées laissent peu de marge à l'interprétation.



Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services

Références légales

- Loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité telle que modifiée notamment par le décret wallon du 28 avril 2016 portant mise en œuvre de la 6ème réforme de l'Etat et diverses dispositions relatives à la politique de l'emploi.
- Arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services tel que modifié notamment par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016 modifiant l'AR du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'AR du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.
- Arrêté ministériel du 9 mars 2017 désignant les membres de la Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services (M.B. 06.04.17) tel que modifié au 31.12.18.

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission s'est réunie à 10 reprises en 2018.

Avis

Au cours de l'année 2018, la Commission a rendu 35 avis portant sur les dossiers suivants:

- 14 dossiers de demande d'agrément initial. Tous ont reçu un avis favorable.
- 1 dossier de demande d'extension d'agrément, qui a reçu un avis favorable.
- 17 dossiers concernant des entreprises en infraction au regard de la législation titres-services. La Commission a rendu :
 - 11 avis favorables au maintien de l'agrément ;
 - 5 avis favorables au retrait immédiat de l'agrément ;
 - 1 avis actant l'arrêt des activités titres-services de l'entreprise et proposant à l'administration de procéder à un retrait d'office pour dettes.
- 3 avis proposant une levée de retrait avec sursis. En effet, 3 entreprises avaient, en 2017, fait l'objet d'un retrait d'agrément avec sursis, celles-ci étant invitées à se mettre en ordre avec la législation endéans les 4 mois suivant la notification de cette décision. Après examen des pièces produites par ces 3 entreprises pour se mettre en conformité, la Commission s'est prononcée en faveur de la levée du retrait avec sursis et donc du maintien de leur agrément.

Par ailleurs, la Commission a pris acte des procédures de retrait d'office entamées par l'administration pour 24 entreprises titres-services ayant des dettes ONSS ou des dettes d'impôt.

A noter que lors de sa dernière réunion de l'année 2018, la Commission a examiné et pris position sur 5 autres dossiers (2 demandes d'agrément et 3 dossiers d'infraction). Toutefois, n'ayant pu recueillir le quorum de présence requis pour délibérer valablement, les avis portant sur ces 5 dossiers n'ont pu être adoptés valablement qu'à l'issue d'une procédure électronique permettant aux membres absents de se prononcer. Ces avis ont dès lors été adoptés formellement le 09/01/19 bien que les dossiers aient été examinés et que les responsables des entreprises aient été auditionnés lors de la réunion du 17 décembre 2018.

ommissions d'agrément

Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services

Auditions

La Commission a procédé à l'audition des gérants de 17 entreprises dans le cadre de leur demande d'agrément ou d'extension d'agrément (15 avis rendus en 2018 et 2 avis datés du 09/01/19).

La Commission a par ailleurs entendu 14 entreprises en infraction par rapport à la législation titres-services avant de se positionner sur leur dossier (12 avis rendus en 2018 et 2 avis datés du 09/01/19).

En outre, la Commission a entendu des représentants de la société GFI (consultante pour le FOREm) pour une présentation du système d'alerteurs mis en place en vue de détecter les fraudes dans le dispositif titres-services.

Travaux et réflexions

En 2018, les travaux de la Commission ETS ont essentiellement porté sur :

- l'examen des dossiers d'agrément ou d'infraction qui lui ont été soumis par l'administration (40 dossiers en 2018);
- la présentation, par la société GFI (consultante du FOREm), du système d'alerteurs mis en place à partir des fichiers
 Sodexo afin de détecter les fraudes dans le dispositif titres-services;
- un échange de vues sur la circulaire en préparation au niveau de l'administration concernant la remise de titres-services dans le cadre d'activités de repassage en dehors du domicile de l'utilisateur;
- la préparation et l'envoi d'un courrier à la Fédération Royale du Notariat belge concernant la rédaction des statuts des nouvelles entreprises titres-services;
- la finalisation et l'envoi d'un courrier à M-K. VANBOCKESTAL, Administratrice générale du FOREM et au Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, P.Y. JEHOLET, au sujet du système d'alerteurs du FOREm;
- la préparation et l'envoi de plusieurs courriers au Ministre JEHOLET;
- l'approbation du rapport d'activités 2017 de la Commission ETS ;
- le suivi des avis rendus par la Commission;
- l'élaboration du calendrier des réunions ;
- des points d'informations divers (réunion des Présidents des Commission d'agrément et des conseils consultatifs hébergés au CESE Wallonie, nouvelle identité visuelle et outils de communication du CESE Wallonie, état d'avancement de l'avant-projet d'AGW modifiant l'arrêté royal titres-services et l'arrêté royal Fonds de formation titres-services; Etude «Travail faisable et maniable dans le secteur des titres —services: Etude sur le bien-être des travailleurs titres-services» réalisée par IDEA à la demande du Fonds de soutenabilité dans la CP 322.01; suivi de la présentation du Rapport d'évaluation IDEA Consult du 17 octobre 2018; ...).

Le 17 octobre 2018, les membres de la Commission ETS ont en outre été invités à participer à une réunion de la Commission EFE du CESW, conjointement avec la Commission Fonds de formation titres-services, en vue d'assister à la présentation, par IDEA Consult, de l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour l'année 2016.

Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services

La Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services est chargée de remettre un avis sur les demandes d'approbation de formations visant à former les travailleurs ayant conclu un contrat de travail titres-services. Les modules de formation peuvent être organisés par les entreprises titres-services elles-mêmes ou par des prestataires de formation externes. Pour être approuvées par la Région et faire l'objet d'une subvention, ces formations doivent :

- soit être en lien avec la fonction exercée par le travailleur titres-services (ergonomie, organisation efficace, sécurité, hygiène, ...)
- soit poursuivre un objectif de spécialisation ou de mobilité professionnelle du travailleur.

Composition au 31 décembre 2018

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Florence GILBERT DE CAUWER	/	Claude GONTIER Florence LEDIEU	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission est composée de 6 membres effectifs et de 6 membres suppléants :

- 2 membres effectifs et 2 membres suppléants présentés par les organisations représentatives des travailleurs
- 2 membres effectifs et 2 membres suppléants présentés par les organisations représentatives des employeurs
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant le Forem
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant l'administration

Tous les membres ont voix délibérative.

Missions

La Commission est chargée de rendre des avis, d'initiative ou à la demande du Ministre ou de l'administration, sur les demandes d'approbation des formations qui, de par leur contenu, sont susceptibles d'entrer dans le cadre de l'arrêté concernant le fonds de formation titres-services et de faire l'objet du remboursement partiel.

Suite à la régionalisation du dispositif, deux nouvelles missions ont été confiées à la Commission par l'AGW du 1^{er} décembre 2016 modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services, à savoir :

- proposer au Ministre des critères d'approbation des formations susceptibles d'être remboursées dans le cadre de l'article 2, §1er, al 1er, 2° de l'AR du 7 juin 2007, c'est-à-dire les formations qui poursuivent un objectif de spécialisation ou de mobilité professionnelle du travailleur ayant conclu un contrat de travail titres-services au sein du secteur titres-services ou au sein de tout autre secteur d'activité;
- proposer au Ministre des modalités de comptabilisation et d'assimilation des formations agrées par le fonds sectoriel de la Commission paritaire n° 322.01, dans le cadre de l'obligation de formation de 9 heures par travailleur titres-services équivalent temps plein (cf. article 2bis/2, de l'AR du 12 décembre 2001 concernant les titres-services).

Commissions d'agrément

Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services

Références légales

- Loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité telle que modifiée notamment par le décret wallon du 28 avril 2016 portant mise en œuvre de la 6ème réforme de l'Etat et diverses dispositions relatives à la politique de l'emploi (article 9bis).
- Arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services tel que modifié notamment par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 modifiant l'AR du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'AR du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.
- Arrêté ministériel du 9 mars 2017 instituant la Commission consultative Fonds de formation titres-services (M.B. 6 avril 2017) tel que modifié au 31 décembre 2018.

Synthèse des travaux de l'année 2018

La Commission s'est réunie à 6 reprises en 2018.

Avis rendus

Au cours de l'année 2018, la Commission FFTS a rendu 115 avis sur des demandes d'approbation de formation :

- la Commission a rendu 43 avis favorables et 12 avis défavorables concernant des demandes introduites par des entreprises agréées titres-services (55 avis);
- la Commission a rendu 49 avis favorables et 11 avis défavorables concernant des demandes introduites par des prestataires de formation externes (60 avis).

Auditions

Durant l'année 2018, la Commission FFTS a entendu :

- M. Marc LEBOUTTE, Coordinateur du fonds de formation titres-services au FOREM et membre effectif (représentant le FOREM) à la Commission FFTS, pour une présentation des rapports d'évaluation 2015 et 2016 du FFTS.
- Mme Nathalie VANDERVINNE, Team leader Wallonie et Bruxelles & Project manager au sein du Fonds de formation sectoriel de la C.P.322.01 (FORM TS), pour une présentation de l'étude: «Travail faisable et maniable dans le secteur des titres-services: Etude sur le bien-être des travailleurs titres-services» réalisée par IDEA à la demande du Fonds de soutenabilité de la CP 322.01.

Travaux et réflexions

En 2018, les travaux de la Commission FFTS ont essentiellement porté sur :

- la remise d'avis sur les demandes d'approbation de formations qui lui ont été soumises par l'administration (115 dossiers en 2018);
- la présentation, par le FOREM, du Rapport d'évaluation 2015 du FFTS ;
- la présentation, par le FOREM, du Rapport d'évaluation 2016 du FFTS ;
- la présentation, par Mme VANDERVINNE (FORM TS), de l'Etude «Travail faisable et maniable dans le secteur des titres –services: Etude sur le bien-être des travailleurs titres-services» réalisée par IDEA à la demande du Fonds de soutenabilité dans la CP 322.01;



Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services

- une réflexion sur des critères d'analyse des dossiers de formation poursuivant un objectif de spécialisation ou de mobilité professionnelle du travailleur, afin de consolider le positionnement de la Commission FFTS sur ce type de dossier :
- le suivi des avis rendus par la Commission ;
- une information, par le FOREM, sur l'état de la consommation du Fonds en 2018;
- l'approbation du rapport d'activités 2017 de la Commission FFTS ;
- l'élaboration du calendrier des réunions.

Le 17 octobre 2018, les membres de la Commission FFTS ont également été invités à participer à une réunion de la Commission EFE du CESW, conjointement avec la Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services, en vue d'assister à la présentation, par IDEA Consult, de l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour l'année 2016.

Commission PMTIC

La Commission P.M.T.I.C. a pour principale mission de remettre des avis en matière d'octroi, de suspension et de retrait d'agrément des opérateurs de formation P.M.T.I.C., de répartir les quotas d'heures de formation entre les opérateurs et, plus globalement, de superviser le dispositif P.M.T.I.C. Le Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication mis en œuvre par le Gouvernement wallon en 2005 (après une expérience pilote de 2002 à 2004), est un dispositif destiné à sensibiliser et à former aux TIC le public des demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale qui ne sont pas ou peu familiarisés à ces technologies et qui souhaitent s'y former. En ce sens, ce projet vise à lutter contre la fracture numérique et à favoriser l'accès de ce public à la société de la connaissance. Les opérateurs agréés (ASBL, CPAS ou administrations communales) peuvent bénéficier d'une subvention de 7,50€ par heure de formation dispensée et par personne formée.

Composition au 31 décembre 2018

Président	Vice-Présidents	Secrétaires de Commission	Assistantes administratives
Jérôme THIRY	Jacques SPELKENS	Anne GUILLICK	Carmelina MONTAGNINO
	Michel VERSTREPEN	Claude GONTIER	Laurie PRESTI

La Commission est composée de membres effectifs et suppléants répartis comme suit :

Avec voix délibérative (10 membres) :

- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants des organisations représentatives des employeurs (UWE – EWCM).
- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants des organisations représentatives des travailleurs (CSC – FGTB).
- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants de l'expert pédagogique.
- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants du FOREM.
- 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant de l'Agence du Numérique.
- 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant de l'Administration.

Missions

En vertu de l'article 7, §1er du décret PMTIC, la Commission PMTIC est chargée :

- de superviser le bon fonctionnement des actions entreprises par les opérateurs de formation;
- d'assurer annuellement une répartition des heures de formation entre les opérateurs, les quotas d'heures pouvant être attribués en cours d'année;
- de remettre au Gouvernement un avis sur la suspension ou le retrait de l'agrément si les conditions ne sont plus rencontrées;

Commissions d'agrément

Commission PMTIC

- de remettre au Gouvernement, à la demande de l'Administration, une proposition concernant l'octroi, le renouvellement ou le refus d'agrément lorsque celle-ci estime qu'un ou plusieurs critères d'agrément fixés par ou en vertu du présent décret ne sont pas remplis;
- de se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement ou l'Administration des fait de la cause;
- d'évaluer annuellement l'impact des formations, sur la base de la synthèse des rapports établie par l'administration et, le cas échéant, de formuler au Conseil économique et social de la Wallonie des propositions visant à améliorer l'exécution du décret.

Références légales

- Décret du 3 février 2005 sur le plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (M.B. 25.02.05), tel que modifié notamment par le décret-cadre portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (M.B. 18.12.08) et le décret du 20 février 2014 relatif au plan langues et modifiant divers décrets en matière de formation professionnelle (M.B. 13.03.14).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005 portant exécution du décret du 3 février 2005 sur le plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (M.B. 25.07.05) tel que modifié par l'arrêté du 6 octobre 2016 (M.B. 24.10.16).
- Arrêté ministériel du 3 octobre 2016 relatif à la charte pédagogique dans le cadre du PMTIC.
- Arrêté modifiant l'AGW du 10 décembre 2015 portant désignation des membres de la Commission P.M.T.I.C., tel que modifié au 31/12/2018.

Synthèse des travaux de l'année 2018

- 6 réunions de la Commission ayant donné lieu à l'élaboration de 73 avis ;
- réflexion qualitative sur l'évolution du dispositif PMTIC : enjeux, perspectives, pistes d'amélioration, en vue de l'élaboration d'un avis d'initiative du CESW ;
- enquête qualitative réalisée auprès des opérateurs de formation (43 réponses sur 70 sondés);
- examen des dossiers de renouvellement d'agrément ;
- octroi des heures supplémentaires à consommer en 2018 par certains opérateurs de formation ;
- octroi des heures à consommer en 2019 par les opérateurs de formation ;
- évaluation du questionnaire facultatif visant à mesurer l'impact du dispositif en termes d'insertion socio-professionnelle;
- présentation par l'expert pédagogique du rapport d'activités 2017 du PMTIC;
- adoption du rapport d'activités 2017 de la Commission PMTIC.

Avis

- 73 avis, dont :
 - 14 avis positifs quant au renouvellement d'agrément d'opérateurs de formation ;
 - Avis relatif à l'octroi d'heures supplémentaires 2018 à certains opérateurs de formation;
 - Proposition de répartition, pour l'année 2019, d'heures de formation entre 57 opérateurs de formation.



6.

Le Centre de Documentation

Centre de Documentation

Responsable

Jean-Claude PIRLOT

Le Centre de Documentation traite l'information et rassemble des documents ayant trait essentiellement à la politique régionale wallonne, à l'économie et aux matières sociales. Il rejoint les préoccupations du CESW (matières étudiées au sein des différentes instances (Commissions internes, Pôles, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément).

Composition du fonds documentaire

- ± 4.000 monographies (livres, brochures, rapports, etc.);
- 150 périodiques ;
- journaux : le CESW est abonné à une dizaine de quotidiens (en version papier et on-line). Les quotidiens ne sont pas conservés.

Exploitation du fonds documentaire du CESW et des sources externes

Revue des acquisitions

Une revue des acquisitions reprenant les titres et tables des matières des documents reçus est réalisée quotidiennement. Cette revue des acquisitions peut être consultée sur le réseau extranet du CESW.

Recherches d'informations

Le Centre de Documentation assure la veille documentaire et pratique la diffusion sélective de l'information. Il exploite son propre fonds documentaire et les sources d'information sur Internet.

Le Centre de Documentation est principalement à la disposition du personnel du CESW mais il est aussi accessible au public, sur rendez-vous.

Fournitures de documents primaires

Le Centre de Documentation se charge d'obtenir, pour le personnel, des articles de périodiques ou des monographies. A cette occasion, le prêt inter-bibliothèques peut être pratiqué. Le service est membre de l'ABD (Association belge de Documentation) et du réseau IMPALA (système de commande électronique de documents).

Base de données bibliographiques

Le Centre de Documentation réalise une base de données comprenant les références bibliographiques d'une sélection de documents acquis. D'autre part, un relevé mensuel des études et rapports publiés par d'autres institutions est établi.

Presse

La presse est dépouillée quotidiennement; une revue de presse est diffusée par voie électronique et le Centre de Documentation fournit des articles de presse soit d'initiative, soit à la demande.



7.

Communication - Publications

Responsable

Nathalie BLANCHART

Assistante administrative - Graphiste

Nathalie HOUNJE

Les publications, la communication digitale, l'organisation d'événements et les relations extérieures constituent les principaux axes de travail du Service Communication du CESW. Outre la communication externe, le Service assure également le suivi des actions de communication interne. Ces axes de travail se déclinent de la manière suivante :

Publications

- l'élaboration et la coordination de la revue Wallonie ;
- le suivi, la coordination et la diffusion des diverses publications du CESW;
- l'appui dans la réalisation, la mise en page et la diffusion de publications de certains Conseils consultatifs.

Communication digitale

- le suivi et l'actualisation du site internet ;
- l'élaboration et la diffusion de la newsletter externe ;
- la gestion des pages et comptes du CESW sur les réseaux sociaux.

Organisation d'événements

- l'organisation des séminaires thématiques ;
- I'organisation des événements du CESW : séance des Voeux, renouvellement d'instances,...;
- l'organisation de colloques et séminaires (tant ceux organisés par le CESW que ceux organisés en collaboration avec d'autres Conseils spécialisés ou organismes);
- l'appui pour certains événements organisés par les Conseils spécialisés dont le CESW assure le Secrétariat.

Relations extérieures

- la gestion et l'actualisation de bases de données de diffusion ;
- les relations avec la presse ;
- la présentation du CESW à l'extérieur.

Communication interne

- l'élaboration et la diffusion de la newsletter interne ;
- l'organisation d'activités pour le personnel.

Le Service Communication est sous la responsabilité du Secrétaire général.

Outre les publications et l'organisation d'événements, le Service Communication a travaillé, tout au long de l'année 2018, à la définition de la nouvelle identité visuelle du Conseil et ce, dans le cadre de la réforme de la fonction consultative d'une part, et du changement de composition et de dénomniation du Conseil, d'autre part.

Le logo du Conseil a été réalisé en interne et a été décliné pour les Pôles, les Conseils consultatifs et les Commissions d'agrément, dont le Secrétariat est assuré par le Conseil, donnant ainsi une identité commune à l'ensemble des instances consultatives regroupées au Conseil. La nouvelle identité visuelle et les nouveaux outils de communication associés ont été lancés début 2019.

Publications

La Revue Wallonie

Le Conseil économique et social de Wallonie publie une revue trimestrielle intitulée : «Wallonie».

Les rubriques de la revue sont les suivantes : l'actualité, en bref, les avis, l'invité, le dossier, les livres.

La parution de chaque numéro de la revue Wallonie suppose la réalisation des tâches suivantes: élaboration du sommaire, collecte des textes, rédaction des articles et interviews, choix des illustrations, suivi de la mise en page et de l'impression, diffusion.

La revue Wallonie est diffusée à près de 1.000 exemplaires auprès des acteurs de la vie économique, sociale et politique wallonne (Ministres, responsables de l'Administration,...), des membres des organisations constitutives du Conseil, de la presse, des bibliothèques universitaires et communales, etc. Les membres des diverses instances du CESW la reçoivent également.

En 2018, quatre numéros sont parus :









N°137 – mars

Au sommaire : les Voeux du Conseil ; le dossier consacré à l'évolution et aux perspectives démographiques de la Wallonie», avec l'interview de Marc DEBUISSON. L'Invité du numéro 137 était François DE SMEDT sur le thème «La migration est l'enjeu du siècle».

N°138 – juin

Au sommaire : mise en place du Pôle Mobilité. Le dossier était consacré à l'enseignement supérieur et au monde du travail, avec les interviews de Toni BASTIANELLI, Nicolas VELINGS et Thierry ZINTZ. L'invité du numéro 138 était Julien NICAISE (ARES)

N° 139 – septembre

Au sommaire : Séminaire «L'économie collaborative et ses enjeux» ; le dossier consacré au logement public en Wallonie, avec les interviews de Chantal BERTOUILLE, Valérie DE BUE, Sébastien PRADELLA et Alain ROSENOER. L'invitée du numéro 139 était Caroline VINCKENBOSCH, nouvelle directrice du CESRBC.

N°140 – décembre

Au sommaire : Rapport d'évaluation de la Politique scientifique ; le Dossier était consacré à l'économie collaborative avec les interviews de Christophe CHARLOT et Emmanuel MOSSAY. L'Invité était Thierry CASTAGNE.

Rappelons que chaque numéro comporte une rubrique où les principaux avis émis par le CESW sont expliqués de manière synthétique ainsi qu'une rubrique Livres, dans laquelle une sélection des ouvrages disponibles au Centre de Documentation (voir page 113) sont présentés.

Le Rapport d'activité



Le Rapport d'activité 2017 du CESW a été présenté et diffusé en mai 2018. il s'agit du 21ème Rapport d'activité du CESW. Cette publication fait le bilan de l'ensemble des activités du CESW au cours de l'année de référence: remise d'avis, organisation de la concertation, présentation et activités des Commissions, Secrétariat des Conseils spécialisés, Service Documentation, Service Communication, etc.

Autres publications

Le Service Communication assure également la réalisation (dont la mise en page), la coordination et la diffusion de publications ponctuelles. En 2018, deux publications sont parues.

Le Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016-2017



Le Pôle Politique scientifique (l'organisme consultatif régional en matière de recherche) a repris la mission dévolue à l'ancien Conseil wallon de la Politique scientifique (CPS), à savoir « évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région ». Dans ce cadre, le Pôle a élaboré le Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016-2017, dont nous avons le plaisir de vous transmettre un exemplaire.

Cette publication de près de 130 pages propose un état des lieux du système de RDI en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'une évaluation des forces et faiblesses du système de RDI; elle dresse le bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent Rapport et, enfin, avance 5 recommandations pour permettre à la Wallonie de renforcer sa position en matière de RDI.

Le Mémorandum du CWEHF en vue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018



Le Mémorandum du Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et femmes présente, de manière synthétique, des actions concrètes pouvant être inscrites dans les programmes politiques. Elles pourraient être mises en œuvre à court terme, afin de pouvoir montrer des résultats significatifs aux citoyens et citoyennes au cours de la prochaine législature.

Toutes les publications sont disponibles sur www.cesewallonie.be

Communication digitale

Le site internet

Le site fournit les informations régulières sur ce qui se passe au Conseil (conférences, travaux des Commissions, publications, activités des Conseils consultatifs dont le CESW assure le Secrétariat,...) et propose notamment un catalogue des avis rendus.

Dans sa forme actuelle, le site Internet du CESW existe depuis 2010 ; il a cependant fait l'objet de plusieurs adaptations de structure et de forme.

Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, la refonte du site internet est programmée. L'année 2018 a été consacrée à la préparation du nouveau site internet du Conseil, mis en ligne en mars 2019.

Réseaux sociaux

Depuis 2013, le CESW est présent sur trois réseaux sociaux : Twitter, Linkedin et Facebook. Tout ce qui fait l'actualité du Conseil est présenté sur les pages et comptes du CESW : les avis rendus, les publications, les dossiers suivis par les interlocuteurs sociaux wallons, les réunions organisées, les conférences du Conseil, les séminaires et colloques, etc.

Chiffres (situation au 31/12/2018):

Twitter : 1897 abonnés

Facebook: 742 « j'aime »/nombre de «vues» variable suivant l'actualité postée et le nombre de partages

Linkedin : 511 abonnés

Evénements

Le Service Communication est chargé de l'organisation des événements du CESW, à savoir les événements concernant le CESW (renouvellement d'instances, séance des Vœux), les colloques et séminaires organisés par le CESW ainsi que ceux organisés en collaboration avec d'autres organismes.

15/01 : Séance des Vœux du CESW









Plus de 90 personnes étaient présentes au Vertbois, le 15 janvier, pour la traditionnelle séance des Vœux du CESW.

La conférence inaugurale a été donnée Monsieur François De SMEDT, Docteur en Philosophie et Directeur de MYRIA (Centre fédéral Migration), et était intitulée «Migration : valeurs et enjeux économiques».

Séminaires thématiques

30/05 : Séminaire «Enseignement et monde du travail : quelles mesures pour faire face aux défis de demain ?»







Le 30 mai 2018, le CESW a organisé un séminaire intitulé«Enseignement supérieur et monde du travail : quelles mesures pour faire face aux défis de demain ?». Ce séminaire,qui a rassemblé une centaine de personnes, a donné lieu à un débat très riche entre les acteurs de l'enseignementsupérieur et des milieux socio-économiques.

Plus d'infos dans le numéro 138 de la revue Wallonie.

16/11 : Séminaire «L'économie collaborative et ses enjeux»







Environ 80 personnes ont participé au séminaire que le CESW a organisé, le 16 novembre, sur le thème de l'économiecollaborative.

Plus d'infos dans le numéro 140 de la revue Wallonie.

Autres événements

1/06 : Présentation du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon





Près de 60 personnes étaient présentes, aux Moulins de Beez, le vendredi 1er juin, pour assister à la présentation du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon (REEW) 2017, publié par le SPW. Cette présentation a été organisée pour l'ensemble des instances consultatives concernées par ce Rapport, dont le Pôle Environnement.

Plus d'infos dans le numéro 138 de la revue Wallonie.

Relations avec la presse

Le Service Communication est chargé des relations avec la presse, qui se traduisent par l'envoi de communiqués, l'organisation de conférences de presse, la diffusion des publications, ainsi que les réponses aux demandes ponctuelles des journalistes par rapport aux sujets d'actualité.

En 2018, les communiqués de presse suivants ont été diffusés :

- 29/05 : «Réforme des APE : avis réservé des interlocuteurs sociaux»
- 10/07 : «Les interlocuteurs sociaux wallons sont opposés aux modifications du décret constitutif du CESW»
- 18/09 : «Assurance autonomie : les interlocuteurs sociaux wallons approuvent l'objectif mais émettent plusieurs réserves»
- 9/11 : «Intégrer l'économie circulaire dans la politique industrielle wallonne : les recommandations du CESW»

Sont également envoyées à la presse :

- Les Déclarations politiques
- La revue Wallonie
- Les publications
- Les invitations aux conférences, colloques, séminaires, etc. (co-)organisés par le CESW.

Communication interne

Le Service Communication assure également le suivi des actions en matière de communication interne. En 2018, 6 newsletters «Conseil&Vous» ont été diffusées afin de transmettre les informations concernant le personnel.

Les membres du personnel du CESW sont systématiquement invités à tous les événements organisés par le Conseil (conférences, colloques, voeux, séminaires, ...).

Rapport d'activité 2018

Editeur responsable

Jean Pierre DAWANCE Rue du Vertbois, 13c 4000 LIEGE

Rédaction des textes

Services du CESW

Coordination

Service Communication Nathalie BLANCHART

Mise en page

Service Communication Nathalie HOUNJE

Photographies

Frédéric SERE CESW



Rue du Vertbois, 13c 4000 LIEGE 04 232 98 11 communication@cesewallonie.be www.cesewallonie.be





